

Rapport d'activité 2022

Les temps forts de l'année 2022

Le 10 janvier, Martine Vassal présente ses vœux à la presse dans les locaux d'Interxion, à Marseille. Enjeux environnementaux, contexte sanitaire, aide aux plus démunis, relance économique, réforme institutionnelle... lors de cette conférence de presse, la Présidente de la Métropole et du Département fait un point sur l'ensemble des projets majeurs qui jalonnent le calendrier de l'année 2022 sur l'ensemble du territoire.

Lundi 31 janvier, la loi 3DS est adoptée et acte la transformation de la Métropole Aix-Marseille-Provence, plus stratégique et centrée sur le développement de tout le territoire, avec la suppression du « mille-feuille » administratif et impliquant la suppression des Conseils de territoire. La loi est publiée le 2 février 2022.

Le 10 février, le Groupement d'intérêt public (GIP) Aix-Marseille-Provence Mobilités est officiellement installé. Il garantit l'efficacité opérationnelle du plan Marseille en grand. Quinze projets de mobilité structurants bénéficient ainsi d'un milliard d'euros pour bâtir un réseau de transports ambitieux et digne de la deuxième métropole de France.

Le 22 février, une conférence métropolitaine des Maires est organisée à l'hémicycle du Pharo, afin de construire collectivement la Métropole de demain. Trois commissions sont créées :

- Une commission « Intérêt métropolitain » dont le rôle est de définir la notion d'intérêt métropolitain et de répondre à toutes les problématiques techniques.
- Une commission « Ambition », ayant pour mission d'établir le projet métropolitain.
- Une commission « Finance », dont la vocation est d'analyser et de déterminer la situation financière de l'ambition souhaitée pour la Métropole.

Le 23 mars, se tient la séance d'installation du premier Conseil des Jeunes Métropolitains. Un lieu d'échanges, de foisonnement d'idées, afin d'éclairer l'action de la Métropole mais aussi et surtout de mieux connaître les besoins, les problématiques et les attentes de la jeunesse. Il participe ainsi activement à l'élaboration des politiques publiques. Sa présidente est Manon Cholley.

Le 5 avril, première séance du Conseil de Développement (CoDev) de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cet organe de concertation est force de proposition sur les grandes politiques publiques de l'institution (Son président Daniel Sperling est élu...). Et pour être pleinement représentatif de la société, le CoDev intègre désormais un collège de citoyens, composé de soixante habitants du territoire.

Avril. Les travaux d'extension du tramway vers le nord et le sud de Marseille sont engagés. Un projet d'ampleur, qui constitue la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise. Le projet concilie qualité de vie, requalification urbaine et enjeux environnementaux. Cette extension s'accompagne de travaux de requalification importants qui transformeront plusieurs sites emblématiques.

Le 17 mai, lancement, par la présidente de la Métropole, du plan de souveraineté alimentaire. Ce vaste programme de dix actions, complémentaire du Projet alimentaire territorial (PAT), vise à rendre plus accessible la consommation de produits locaux et à lutter contre l'artificialisation des sols en préservant les terres agricoles.

Juin. La Métropole adopte un plan d'actions « zéro rejet plastique en mer » à l'horizon 2025. L'institution déploie toute une série d'actions pour réduire l'utilisation de plastiques à usage unique, améliorer leurs collectes et recyclages et ainsi limiter la pollution.

Juin. Le Salon des Agricultures de Provence en force ! Les agriculteurs et producteurs des Bouches-du-Rhône sont au rendez-vous, les 3, 4 et 5 juin, au domaine du Merle, à Salon-de-Provence, pour trois jours de découvertes, de dégustations et d'animations autour des saveurs de notre terroir. Quelque 60 000 visiteurs participent à l'événement.

Août. L'Agenda du développement économique est actualisé et voté par les élus métropolitains. Depuis son lancement en 2017, cette feuille de route a permis des avancées majeures sur le territoire métropolitain : valorisation des filières d'excellence, structuration de dispositifs d'accompagnement, construction de modes d'intervention avec les partenaires de la Métropole... L'institution accélère et impulse une nouvelle dynamique économique, encore plus forte.

À partir du 1^{er} octobre, l'ensemble du territoire métropolitain dispose des mêmes consignes de tri de leurs déchets. Tous les emballages peuvent être déposés dans le bac ou la colonne de tri jaune. 4 141 points de collecte et 99 057 bacs individuels répartis sur l'ensemble de la Métropole sont prêts à accueillir un plus grand volume de déchets valorisables.

Le 9 novembre, à Valenciennes dans les locaux d'Alstom, Martine Vassal, présidente de la Métropole et les équipes du projet NEOMMA découvrent la première rame du nouveau métro marseillais. Mis en service progressivement, il sera automatique sans conducteur, climatisé, connecté et accessible à tous.

Novembre. Le projet de rénovation de la Corniche Kennedy est récompensé par un prix international. Grâce à son savoir-faire en matière d'ouvrages d'art et d'aménagement, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'illustre à l'international, et ce, face à des concurrents prestigieux. L'opération de restauration a permis d'assurer la pérennité de la Corniche Kennedy dans le 7^e arrondissement de Marseille, un magnifique balcon sur la mer et un véritable joyau du patrimoine métropolitain.

Décembre. La Métropole achève la requalification du Jarret à Marseille. Entre Saint-Juste et la place de Pologne, sur 3,6 kilomètres, les aménagements de ce nouveau boulevard urbain privilégie des usages partagés et plus apaisés. Ils garantissent un trafic fluide, une circulation efficace des transports en commun et la création d'une piste cyclable continue. Les trottoirs sont élargis et les alignements d'arbres s'enrichissent de nouvelles plantations.

Décembre. La Commission européenne décerne le titre de capitale européenne de l'innovation, iCapital, à la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lui octroyant notamment une récompense d'un million d'euros. « *Cette récompense représente un encouragement pour amplifier notre action en faveur de l'innovation sous toutes ces formes* », déclare à cette occasion Martine Vassal, la présidente de la Métropole. Et pour amplifier cette dynamique, toute l'année 2023, sera placée sous le signe de l'innovation.

Une année riche en récompenses prestigieuses

En 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été distinguée à plusieurs reprises, sur le plan national et international, notamment pour la qualité de ses aménagements, sa volonté d'innover et sa politique d'achats **performante et durable**.

- Octobre 2022 : les *Global Light Rail Awards* (UK) attribuent le prix « Réalisation exceptionnelle en matière d'ingénierie » à la Métropole pour son projet d'extension nord-sud du tramway de Marseille.
- Novembre 2022 : les Trophées de la commande publique, organisés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le média achatpublic.com, accordent le prix « Politique Achat Responsable » à la Métropole pour récompenser sa politique performante et durable en matière d'achats.
- Novembre 2022 : l'*American Concrete Institute* (USA), dans le cadre de son concours « ACI Excellence Awards », récompensent du premier prix, dans la catégorie « Repair & Restoration », la Métropole pour le projet de rénovation de la Corniche Kennedy.
- Décembre 2022 : la Commission européenne décerne le titre de capitale européenne de l'innovation, iCapital, à la Métropole, en lui octroyant notamment une récompense d'un million d'euros.

Les différentes politiques publiques

Économie et emploi

La Métropole Aix-Marseille-Provence déploie, sur son territoire, une politique publique dédiée au développement économique. En s'appuyant sur un agenda spécifique, elle impulse des dynamiques, valorise des filières d'excellence, structure des dispositifs et construit des modes d'intervention avec les partenaires. L'économie de notre territoire a, ainsi, évolué favorablement, malgré les crises.

Une nouvelle feuille de route partagée, stratégique et opérationnelle

L'actualisation de l'Agenda du développement économique a donné lieu à un travail de concertation nourri dans le premier semestre 2022. Elle s'est appuyée sur des travaux et documents qui avaient été préalablement produits et sur de nombreuses contributions des élus et des partenaires de la Métropole.

La Métropole s'est, plus que jamais, affirmée comme un moteur économique essentiel et ses orientations ont été nécessaires pour élaborer, avec la Région, une stratégie globale efficiente. Après cinq ans et un bilan plus que positif, la nécessité de réajuster la matrice de l'Agenda économique, de manière synchronisée avec le renouvellement du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région, s'est imposée. Avec comme objectif principal, celui de privilégier un développement économique durable qui profite aux habitants.

Les agences d'urbanisme (AGAM-AUPA), l'agence Provence Promotion et la Chambre de commerce et d'industrie ont largement participé aux travaux et fourni des contenus utiles à la rédaction de l'agenda.

Chiffres clés

- 6 mois de consultation pour construire le nouvel Agenda du développement économique
- 1 CGEM dédié
- 56 rencontres partenaires

Une vision globale, un plan d'actions partagé

Le nouvel Agenda du développement économique projette l'action métropolitaine jusqu'en 2027, c'est un document cadre à la fois stratégique et opérationnel, qui a été approuvé à l'unanimité par le conseil métropolitain le 30 juin 2022.

Il est donc le fruit d'une large concertation interne et externe à la Métropole qui a duré six mois, faisant naître dans un climat de confiance, une volonté commune de créer les meilleures conditions pour le développement des entreprises et la transformation du territoire métropolitain.

La construction de l'agenda, la partie dédiée aux modes de faire, ainsi que son plan d'actions, rappelle l'importance du partenariat entre la Métropole, les acteurs institutionnels contribuant à son développement et à sa transformation et les entreprises, dans tous les domaines et notamment dans des logiques de co-engagement sur des enjeux de territoire liés aux transitions.

Deux autres schémas stratégiques soumis au vote du conseil métropolitain

- 1) La filière d'excellence logistique se dote d'un schéma logistique pour poursuivre son développement de manière optimisée et respectueuse de l'environnement.

La présence du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), premier port français, a permis de faire de l'espace métropolitain une véritable porte d'entrée de l'Europe du Sud et un centre logistique de dimension nationale et internationale. L'objectif, pour la Métropole, est de poursuivre le développement de la filière en organisant une logistique optimisée et respectueuse de l'environnement afin de limiter la congestion et les émissions de polluants. Ce schéma, initié en 2020, a été co-construit en associant les partenaires institutionnels (État, Région, Département, communes...) mais également les acteurs privés (fédérations de transporteurs de marchandises, logisticiens, chargeurs, etc.)

- 2) Le Schéma d'urbanisme commercial pour un développement durable des activités commerciales sur le territoire métropolitain.

Le SDUC ambitionne de mettre en œuvre un développement commercial mieux intégré et concerté, en phase avec les mutations des pratiques de consommation et de distribution. Cette stratégie vise un développement raisonné de l'immobilier commercial, en passant d'une approche quantitative à un développement « sur mesure ». Cette stratégie favorise, en parallèle, un développement commercial résilient et diversifié, dans un territoire s'inscrivant dans une transition écologique.

Accompagner les entreprises durablement

La Métropole s'engage à créer et garantir les conditions d'un développement économique ambitieux et équilibré pour l'écosystème du territoire.

Une nouvelle offre de services dédiée aux entreprises

La Métropole porte, avec ses partenaires, un **panel de services aux entreprises au cours des différentes étapes de leur développement.**

Ce programme d'accompagnement est notamment animé par les **20 développeurs métropolitains.**

Chiffres clés

- **1 200 entreprises** soutenues par la Métropole représentant **6 000 emplois** et **300 implantations**
- **20 réseaux** dédiés à l'entrepreneuriat représentant près de **1,4 M€ de financement** soutenus par Métropole en 2022.
- **40 sites** métropolitains d'accueil d'entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, locaux d'activité...) représentant 410 entreprises hébergées actuellement et plus de **2 000 emplois** générés et **280 zones d'activités.**

L'exemple du Mikado

Le Mikado, équipement métropolitain situé à Martigues, est destiné aux entrepreneurs et aux acteurs économiques. Les équipes partenariales y délivrent un bouquet de services et notamment la nouvelle offre dédiée aux entreprises.

Chiffre clé

7765 entrées en 2022, soit une hausse de 22% par rapport à 2021.

Un centre de formation d'apprentis performant

Le CFA métropolitain forme 1000 apprentis en continu dans les métiers du goût, de l'automobile et des services. C'est un outil unique au service du développement économique du territoire et de la jeunesse métropolitaine. La Métropole accentuera son développement et son rayonnement en diversifiant les formations dans les métiers en tension et les publics accueillis.

Immobilier d'entreprises et zone d'activité économique, un levier à optimiser

L'Agenda du développement économique dans sa version actualisée a pour objectif de répondre à plusieurs enjeux dont l'un d'entre eux porte sur l'immobilier d'entreprises et le foncier économique.

Cet enjeu est un levier à optimiser pour le développement des entreprises. Il consiste notamment à développer des solutions foncières et immobilières pour faciliter l'émergence et la réussite de grands projets économiques transversaux, pour répondre aux besoins de développement des projets des filières prioritaires ou pour l'économie de proximité.

Offrir des capacités d'accueil et de développement performantes et responsables

La Métropole soutient et pilote le déploiement de l'offre foncière en cohérence avec les besoins et l'objectif de sobriété.

L'objectif d'aménager et de requalifier l'équivalent de **700 hectares supplémentaires** pour l'économie productive a été défini d'ici à 2027. Il vise 50 % de reconversion, requalification, densification pour atteindre les objectifs initiaux de l'offre foncière et immobilière pour les entreprises.

En 2022, afin de disposer d'un outil foncier complémentaire avec une couverture métropolitaine pour saisir des opportunités de fonciers structurants ou de friches en mutation sur l'ensemble du territoire, une convention d'anticipation foncière Eco (CAF Eco avec l'EPF) a été approuvée - **budget prévisionnel de 40 M€.**

Répondre aux besoins de l'économie de proximité sur le territoire Marseille Provence

La Métropole porte des réalisations d'immobilier d'entreprises dédiées à travers des promoteurs investisseurs.

- **Projet d'aménagement d'un village d'entreprises** en partenariat avec la commune de Châteauneuf-les-Martigues sur le secteur de la Moute nord : réalisation courant 2021/2022 des études capacitaire et pré-opérationnelle. Réflexion sur le montage de cette opération : projet urbain partenarial, concession d'aménagement, concession de travaux (arbitrage de l'AP de 3 M€ (2023)).

- **Village artisanal du Brégadan à Cassis** : poursuite des régularisations foncières à intervenir sur les délaissés de voirie à la suite des aux travaux de requalification de la voirie communautaire et création d'un rond-point.

- **Secteur Brégadan à Cassis** (terrain d'implantation du Méhari club) : inscription de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AU2 dans le cadre de la modification n°3 du PLUi. Lancement d'une étude de faisabilité et d'une étude hydraulique menée par Gémapi sur le secteur élargi.

- **Réhabilitation du secteur des Fourniers à Roquefort-la-Bédoule** : inscription de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AU2 dans le cadre de la modification n°3 du PLUi. Lancement d'une étude de faisabilité pour accueillir sur cette ancienne friche industrielle une opération mixte école internationale bilingue ou activités économiques et logements.

- **Projet d'aménagement d'un village d'entreprises sur le terrain P2 propriété du groupe Total** à Châteauneuf-les-Martigues (acquisition prévue pour un montant de 1,4 M€) : poursuite des échanges avec TotalEnergies Raffinage France sur l'acquisition du foncier et l'avancement de la révision du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrite par arrêté préfectoral.

-**Village d'entreprises sur la zone d'activités des Sardenas à Lançon-Provence.** L'EPF, propriétaire d'un foncier de 2,3 hectares a lancé une consultation pour la réalisation d'un village d'entreprise. L'objectif de ce programme immobilier destiné aux TPE/PME est de proposer des locaux d'activités avec bureaux d'accompagnements aux entreprises locales. Le groupement Vestia a été choisi en 2022 pour réaliser cette opération.

Soutenir l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur

La Métropole accompagne la transformation de l'économie. Toutes les initiatives déployées dans ce domaine, le sont à des fins de soutien et de mobilisation du capital d'innovation du territoire. Pour conduire cette ambition, la Métropole s'est dotée en complément de son nouvel Agenda du développement économique d'une feuille de route dédiée.

Publié en juin 2022, la feuille de route Innov Provence est destinée à mettre en œuvre une stratégie métropolitaine pour un écosystème d'innovation attractif et performant.

La Métropole souhaite faire de ce document, **un support partagé, porteur d'une vision commune et surtout de l'action collective au service d'un écosystème performant et lisible**. Le document a ainsi vocation à engager conjointement la Métropole, pour une déclinaison opérationnelle des orientations de l'Agenda du développement économique dans le champ de l'innovation, et ses partenaires.

Une feuille de route ambitieuse en matière d'innovation

À l'échelle d'une métropole, il apparaît pertinent de retenir une définition de l'innovation en relation non pas avec les technologies, moyens ou supports mobilisés, mais avec **les effets qu'elle produit, les transformations qu'elle opère (sociétales, sociales et économiques) et les transitions qu'elle permet (numérique, écologique...)**.

La crise sanitaire et économique a renforcé la nécessité de miser sur l'innovation, quelle que soit la forme qu'elle revêt. Ainsi, l'innovation constitue aujourd'hui un moyen privilégié de :

- **Répondre aux défis sociétaux du XXI^e siècle** : changement climatique, urbanisation, vieillissement de la population, décarbonation des activités économiques et de la mobilité... À cet égard, l'Agenda du développement économique, renouvelé en juin 2022, traduit l'ambition de la Métropole, exprimée par ses élus dans le cadre de la commission Ambition, de **mettre les transitions au cœur du projet et des politiques publiques métropolitaines** ;
- **Accélérer la reprise économique** en renforçant l'excellence de filières d'excellence et en stimulant la création d'entreprise ;
- **Transformer les organisations** afin de les rendre plus agiles, résilientes et inclusives.

Dans ce contexte, l'ambition de la Métropole de faire d'Aix-Marseille-Provence un territoire d'innovation et d'expérimentation d'envergure européenne prend tout son sens. Cette ambition peut s'exprimer au travers d'un double défi à relever collectivement par la Métropole et les acteurs de l'écosystème d'innovation :

- Doter le territoire d'un écosystème d'innovation lisible, attractif et performant ;
- Développer les capacités d'innovation territoriale.

Tandis que la Métropole a voté le 30 juin 2022 l'actualisation de son Agenda du développement économique, la feuille de route a pour vocation de cristalliser le contenu produit avec les acteurs lors de la démarche de co-construction et de mettre en perspective les actions qu'ils portent dans le champ de l'innovation.

Lancement des Meetups

Les Meetups Innov Provence sont des **rencontres affinitaires** qui mettent en valeur des solutions innovantes en face de problématiques concrètes. Il s'agit d'une déclinaison « live » de la plateforme d'innovation.

Les Meetups ont vocation à rapprocher le besoin d'innovation et la solution innovante qui peut y répondre. Les rencontres font intervenir des grands donneurs d'ordre du territoire et des start-up dans un format dynamique : le pitch.

Le dispositif des Meetups participe à l'ambition métropolitaine en matière d'animation de l'écosystème d'innovation, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine de l'innovation et du Club Innov Provence.

Chiffres clés

- 2 Meetups organisés
- 130 personnes participantes ou présentes
- 43 dossiers de candidature
- 15 start-up retenues pour pitcher
- 4 pitches de donneurs d'ordre : Euroméditerranée, Icade, SNCF, Saint-Gobain

La richesse de cet écosystème d'innovation et la volonté d'une candidature ensemblière à l'échelle de la métropole ont d'ailleurs convaincu le jury de la Commission européenne de récompenser le territoire.

La capitale européenne de l'innovation

En 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été lauréate du prix iCapital, capitale européenne de l'innovation.

Avec pour signature « Innovative Diversity », la candidature métropolitaine a choisi de défendre la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

L'élaboration de la candidature métropolitaine

Une équipe projet métropolitaine a mené des consultations, en interne, au sein de la Métropole, et à l'externe, auprès des principaux acteurs du territoire, en suivant les critères stricts posés par la Commission européenne.

Le calendrier :

- ✓ 16 décembre 2021 : vote à l'unanimité d'une délibération en faveur de la candidature.
- ✓ 30 juin 2022 : dépôt officiel de la candidature
- ✓ Septembre 2022 : annonce des 6 villes sélectionnées

- ✓ Octobre 2022 : grand oral des villes sélectionnées
- ✓ 7 décembre : annonce du lauréat et cérémonie de remise du prix à Bruxelles.

Les ambitions :

- Devenir le fer de lance de la ville méditerranéenne de demain, durable, socialement inclusive, résiliente au changement climatique.
- Agir comme un phare pour les autres villes et métropoles du bassin méditerranéen et au-delà.

Le prix iCapital récompense le travail réalisé avec les acteurs de l'écosystème

Doté d'un million d'euros, le prix iCapital offre à la Métropole **une formidable opportunité de rayonner** à l'échelle internationale en tant que capitale européenne de l'innovation, de **tirer profit d'une participation active au sein des réseaux européens** de villes et métropoles innovantes mais aussi de **conforter sa position de chef d'orchestre** de l'écosystème en fédérant autour du label iCapital, l'ensemble des acteurs de l'innovation territoriale.

La Métropole partenaire majeur de l'écosystème d'innovation

Avec 2 millions d'euros de subventions en 2022, la Métropole soutient activement les acteurs de l'innovation et les fédère au sein d'Innov Provence, club de l'écosystème métropolitain de l'innovation. 400 start-up sont ainsi accompagnées chaque année au sein des différentes structures dédiées à la création et au développement d'entreprises innovantes (Accélérateur M, Marseille Innovation, Pépinières du Pays d'Aix, Incubateur Impulse, Aix Marseille French Tech, pôles de compétitivité, clusters...), notamment dans les 10 pépinières innovantes de la métropole.

Des lieux totems sur tout le territoire pour le soutien à l'innovation,

1) Marseille Innovation

L'année 2022 a été marquée par la célébration du 25^e anniversaire de Marseille Innovation. Une longue histoire, consacrée avec passion et réussite, **au soutien à la création d'entreprises innovantes**. Ce temps fort a été l'occasion de mettre en exergue les performances de l'association en termes d'accompagnement des entreprises innovantes sur le territoire métropolitain :

- **1 000 entreprises innovantes** accompagnées depuis sa création.
- un **taux de pérennité de 90 %** à quatre ans (contre 71 % en moyenne nationale) et de **85 %** à cinq ans (contre 51,5 %).
- des **milliers d'emplois** créés sur le territoire.
- un chiffre d'affaires cumulé en hausse constante pour l'ensemble des start-up de moins de quatre ans (**20 M€/an en moyenne**).
- **52 M€ de fonds levés non dilutifs** (à 90%) ces 10 dernières années.
- **168 projets accompagnés** en 2022 contre 140 en 2019

2) Le Technopole de l'Arbois

1^{er} Technopôle de France dédié aux Cleantech et 4^e au niveau mondial, il anime et accompagne son écosystème de laboratoires de recherche et d'entreprises innovantes. Il favorise ainsi le développement de nouvelles connaissances, de produits et services contribuant à réduire notre empreinte écologique sur la planète.

- LABORATOIRES DE RECHERCHE : 17 800 m²
 - ✓ 400 enseignants-chercheurs répartis dans 11 unités de recherche (CNRS-AMUINERIS-Collège de France-INRAE...)
 - ✓ 300 étudiants École doctorale et Master SET
 - ✓ 6 plateformes technologiques
- ENTREPRISES INNOVANTES : 22 500 m²
 - ✓ 8 hôtels d'entreprises (20 000 m²) : 45 scale-up
 - ✓ Pépinière d'entreprises #Cleantech (4 500 m²) : 42 start-up
- STRUCTURES D'AIDE À L'INNOVATION : 1 500m²
 - ✓ 3 pôles de compétitivité et cluster : Capenergies, Safe Cluster et Aqua Valley éco-entreprises
- CENTRE DE PROTOTYPAGE : 500 m²
 - ✓ Logiciel embarqué, carte électronique, logit3D Print, application, Website, Réalité virtuelle, IOT, Design

Chiffres clés

- 121 nouveaux emplois créés dans le secteur des « Cleantech »
- 17,5 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé
- 25,6 millions d'euros levés pour les start-up « Cleantech »
- 20,7 millions d'euros de prêts et de subventions à l'innovation collectés
- 5 CES Innovation Awards remportés au CES International de Las Vegas
- 18 brevets déposés au niveau national et international
- 14 nouveaux technopolitains implantés

La Métropole aux côtés de l'enseignement supérieur et de la recherche

Soucieuse de poursuivre et d'amplifier sa politique en faveur de l'ESR, la Métropole a affirmé son ambition dans le cadre du CPER 2021 - 2027 en s'engageant aux côtés de l'État, la Région, le Département et la Ville de Marseille, pour soutenir 28 projets structurants, contribuant à l'excellence de l'offre d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à la qualité de l'offre de logement étudiant.

Le 30 juin 2022, le conseil de la Métropole a adopté la délibération portant sur « **l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du contrat**

d'avenir 2022-2027 ». Cette délibération acte la ventilation des engagements de la Métropole par opération.

CPER 2021- 2027 : 35.15M€

28 PROJETS :

9 projets immobiliers : 24,197 M€

17 projets recherche : 7, 953 M€

2 projet vie étudiante : 3 M€

Ces engagements permettront à la Métropole de poursuivre le financement de la réhabilitation des campus de Marseille Saint-Charles, Marseille Timone ainsi que le développement du Technopole de Château-Gombert et du campus de Marseille nord.

Un accent particulier est également mis en soutien aux projets de développement des écoles d'ingénieurs implantées sur notre territoire (Centrale Marseille, Arts et Métiers - campus d'Aix-en-Provence, et École des Mines de Saint-Étienne - campus de Gardanne) dont les activités sont en lien étroit avec les filières d'excellence.

Parmi les filières les plus emblématiques soutenues dans le cadre de ce CPER figurent en premier lieu la filière santé, axe fort de l'action métropolitaine, mais aussi l'Industrie du futur, les filières énergie et environnement ainsi que la filière microélectronique.

La Métropole confirme également son engagement fort en faveur du logement étudiant, en portant un soutien global équivalent à celui de l'État et de la Région sur les deux projets CROUS sur Marseille : la Cité Universitaire Internationale d'Excellence de Marseille Saint-Charles et la résidence étudiante École Centrale de Marseille sur Château-Gombert.

Préfiguration de la Smart Métropole

Lancé en mars 2022, le programme de préfiguration Smart Métropole consiste à installer une plateforme IOT (Smart City) et des équipements connectés (capteurs) dans l'espace public en réalisant **six cas d'usage répartis sur l'ensemble du territoire et co-construits avec les directions Métiers de la Métropole.**

Six cas d'usage métiers / compétences métropolitaines : Environnement, Qualité de vie, Mobilité douce, Déchets, Risques, Eclairage : observation des ilots de chaleur, monitoring du bruit, éclairage intelligent, monitoring des points d'apport volontaires, monitoring des eaux, monitoring du trafic vélos et piétons.

- *Date de mise en service*
 - Mars 2022 : : démarrage (attribution du marché)
 - Mars 2023 : 1^{ers} déploiements (capteurs + plateforme IOT)
 - Mars 2025 : fin prévue de la phase de préfiguration et bilan pour suite à donner, et déploiement éventuel à grande échelle
- *Communes ou arrondissements concernés :*

Au 31/12/2022, 15 communes concernées : Aix-en-Provence, Aubagne, La Ciotat Coudoux, Gémenos, Istres, Lambesc, Marseille, Martigues, Miramas, Saint-Antonin-sur-Bayon, Salon, Septèmes, Le Tholonet, Venelles.

À terme, le projet vise à préfigurer une démarche de territoire intelligent (Smart City) sur le territoire métropolitain et dans le champ des compétences exercées par la Métropole. Il s'agit ainsi d'initier une démarche de monitoring urbain environnemental.

Un territoire ouvert sur le monde et carrefour Euro-Med-Afrique

La Métropole bâtit un territoire lisible, visible et de confiance. Elle agit pour attirer des entreprises, des investisseurs, des laboratoires de recherche, de grands événements, des étudiants, des talents, des touristes, des organisations internationales.

Cette stratégie permet de développer des emplois, des ressources et de renforcer structurellement le territoire. En ce sens, la Métropole a engagé une politique très volontariste de promotion à l'échelle nationale et internationale et forts de leur position géographique, la Métropole et ses partenaires s'affirment comme carrefour incontournable des échanges entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique

L'agence One Provence : pour un rayonnement à 360°

Créée en 2022, l'agence d'attractivité One Provence a été mise en place avec l'aide de 8 partenaires fondateurs (le Département, l'Union Patronale, le club des grandes entreprises TOP 20, la Chambre de commerce et d'industrie, le Grand Port Maritime, Aéroport Marseille Provence, Aix-Marseille université, Euroméditerranée) En complément de Provence Promotion qui prospecte les entreprises à l'international, One Provence a pour vocation de faire rayonner l'image du territoire et de renforcer la visibilité de toutes ses excellences, en emportant sous la marque One Provence toutes les dynamiques du territoire métropolitain.

La Métropole est présente sur de nombreux événements économiques locaux et nationaux, qui ont permis en 2022, sur **un potentiel de 113 500 contacts**, de toucher **4 500 participants** lors des ateliers, workshops et conférences de la Métropole, et de générer **470 rendez-vous BtoB**

Provence Promotion : l'agence de développement économique de la Métropole

Elle accompagne les porteurs de projets dans leur démarche d'implantation d'entreprise en Provence. 80 projets internationaux d'implantation d'entreprises générant ainsi plus de 2 000 emplois chaque année.

À noter en 2022 l'accroissement du nombre d'entreprises africaines accompagnées par l'agence, passant d'une petite dizaine en 2018 à 55 en 2022.

Relations internationales et influence

En cette année de transition, au lendemain de la période Covid et de la réorganisation métropolitaine en préparation, les activités visant à favoriser les relations internationales se sont focalisées sur le déploiement de la démarche Provence Africa Connect, initiée en 2021.

Plusieurs événements internationaux ont permis de mettre en lumière la croissance africaine et ses opportunités pour le territoire. Ce focus a permis favorablement de conforter la position de la

Métropole en tant qu'institution publique de référence dans les relations méditerranéennes et africaines.

LinkedIn Provence Africa Connect : le compte LinkedIn PAC est animé régulièrement par des interviews d'acteurs ou de talents de territoire Provence/Afrique/Pays de la Méditerranée (10 interviews au cours de l'année 2022) et par des relais hebdomadaires d'actualités de nos partenaires. En complément du compte officiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il participe à étoffer l'actualité territoriale en lien avec l'Afrique et la Méditerranée. Il compte à ce jour, 1047 abonnés qualifiés.

Le Forum des mondes méditerranéens

Organisé à l'initiative du président de la République française, le Forum des mondes méditerranéens s'est déroulé les 7 et 8 février au parc Chanot, à Marseille. Il a permis de réunir des acteurs de la société civile du bassin méditerranéen autour de thématiques fédératrices et positives :

- l'environnement, la biodiversité et le développement durable
- l'éducation, la formation et les mobilités
- l'emploi, l'innovation et l'entrepreneuriat
- l'inclusion et les solidarités
- la culture et le patrimoine
- les territoires face au changement climatique

Plus de **1800 personnes ont participé** au Forum des mondes méditerranéens.

Première édition du forum Europe Afrique *La Tribune*

Dans le prolongement du sommet Union européenne-Union africaine des 17 et 18 février 2022 à Bruxelles, et dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, le média *La Tribune* a lancé, en partenariat avec la Métropole, la première édition de son **forum Europe Afrique** sur le thème « Métropoles européennes et africaines : les actrices de la relance mondiale ».

Cet événement, qui s'est tenu le 17 mars, au palais du Pharo, à Marseille, a été marqué par la participation active d'un millier de décideurs publics et privés issus de 14 pays des deux continents, dont 9 ministres, des représentants d'organisations internationales, des chefs d'entreprise et des forces vives de la société civile et de la jeunesse des deux continents. En mettant en avant le rôle que jouent les métropoles européennes et africaines dans la relance mondiale au premier plan des discussions, les participants se sont accordés sur la nécessité de mettre les acteurs locaux au cœur du renouveau de la coopération et des collaborations entre l'Afrique et l'Europe.

Emerging Valley

La Métropole est partenaire principal et co-organisateur de cet événement annuel. L'institution poursuit ainsi, à travers ce rendez-vous de référence, sa transformation en tant qu'institution euroméditerranéenne ouverte sur les marchés africains. La Métropole souhaite davantage **renforcer cette proximité, valoriser le potentiel d'innovation** d'Aix-Marseille-Provence vers l'Afrique, **attirer et co-innover avec des territoires** cibles en Afrique.

L'implication des services métropolitains s'est portée sur la constitution des tables rondes et des thèmes ainsi que sur l'organisation de la remise du prix Provence Africa Connect qui récompense un entrepreneur du territoire portant un partenariat exemplaire et innovant avec l'Afrique. Cette nouvelle édition qui a eu lieu le 29 novembre au palais du Pharo, à Marseille, a eu à cœur de conforter les échanges relatifs à la healthtech, secteur particulièrement prometteur dans la recherche en immunologie et à la co-innovation.

Des rendez-vous réguliers favorisant les échanges internationaux

La Métropole organise et accompagne des rendez-vous destinés aux échanges internationaux et accueil de délégations internationales. En 2022 on notera en particulier :

- 15 février : visite de Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité
- 15 mars : rendez-vous de la Présidente Martine Vassal avec Olivier Laouchez, CEO du Groupe Trace TV
- 23 mars : rendez-vous de Didier Parakian avec Noomane Fehri, ancien ministre tunisien de l'Innovation et CEO d'un fonds d'investissement dans les start-up Maghreb-France
- Mars - Mai : participation de la Métropole aux « Phare de l'entrepreneuriat » organisés par Kedge Business School au Sénégal, Maroc et en Tunisie
- 20 mai : intervention de Didier Parakian au Forum business Inde
- 23 juin : accueil d'une délégation tunisienne dans la healthtech avec Connect Innov et Eurobiomed
- Fin juin - Début juillet : participation à la mission Rising Sud au Sénégal
- 22 septembre : 22^e congrès des clubs d'affaires franco-allemands
- 7 novembre : forum Vietnam
- 27 novembre : accueil de délégations du Sénégal et du Cameroun.

Mobilité

Même si la Métropole Aix-Marseille-Provence se distingue des autres métropoles françaises par son étendue, sa configuration géographique et sa sociologique, le territoire est confronté aux mêmes enjeux et problématiques.

Trois objectifs principaux sont identifiés : la lutte contre l'autosolisme, le développement de l'offre de transports en commun et la diminution de l'empreinte carbone engendrée par la saturation routière. Ils sont traduits en axes stratégiques et opérationnels, notamment dans le Plan de Mobilité de la Métropole. Une nouvelle étape a été franchie avec le volet mobilités du plan « Marseille en grand », annoncé en septembre 2021, par le président de la République. Le soutien apporté à 15 chantiers de mobilité conforte le rôle stratégique de la Métropole dans l'aménagement du territoire.

Un Plan de Mobilité ambitieux

Le Plan de Mobilité métropolitain, approuvé par le conseil de la Métropole le 16 décembre 2021, constitue la feuille de route de l'institution. Ce projet exige un ambitieux travail d'anticipation, de planifications, d'études et de programmations.

Le 26 janvier 2022 a été lancée la déclinaison du Plan de Mobilité à l'échelle du bassin de proximité du centre de Marseille. Ce plan local de mobilité (PLM) constitue le volet mobilité du Projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille. Il est élaboré en étroite collaboration avec la Ville de Marseille.

Le Schéma directeur de la logistique et du transport de marchandises en ville a été approuvé le 20 octobre 2022. Il propose une feuille de route pragmatique pour la Métropole Aix-Marseille-Provence à horizon 2035. Il s'agit d'un document volontariste qui permet à la Métropole de structurer son organisation et de préciser les modalités d'accompagnement de la filière aux côtés de ses partenaires publics et privés.

Le 15 décembre 2022, l'approbation d'une convention de partenariat avec l'Aéroport Marseille Provence et Airbus Helicopters marque le lancement de la phase opérationnelle du projet de transport par câble entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence, l'aéroport et Airbus Helicopters.

Les études en cours

- Extension du tramway vers la Belle de Mai
- Extension de l'aixpress, le BHNS 100 % électrique d'Aix, jusqu'à Val Saint-André
- Création d'un BHNS entre Martigues et Port-de-Bouc
- Création du BHNS Chronobus entre Aubagne et Gémenos
- Création du pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon
- Création du pôle d'échanges multimodal de Saint-André

De nouvelles études ont été simultanément engagées

- Création d'un BHNS entre le centre-ville d'Aix-en-Provence et le PAAP (Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence) et La Duranne,
- Premier plan local de mobilité sur La Ciotat-Ceyreste-Cassis en cours d'élaboration,
- Poursuite des études de faisabilité sur le REM (Réseau express métropolitain),
- Engagement des études du schéma armature ferroviaire métropolitain afin de doter le territoire métropolitain de la future gare souterraine de Saint-Charles et d'un véritable RER ferroviaire métropolitain.

Des chantiers d'infrastructures d'envergure

L'année 2022 a été riche en chantiers et projets qui sont lancés, développés ou sont terminés, à Marseille comme sur tout le reste du territoire.

Quelques dates à retenir

3 janvier 2022 :

- Démarrage des travaux d'extension du **parking relais La Fourragère**

28 février au 28 mars 2022 :

- Concertation préalable du projet d'extension du **BHNS ZÉNIBUS**
- Concertation préalable du projet du **pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne**

24 mars 2022 :

- Démarrage des travaux d'infrastructures des **extensions nord et sud du tramway à Marseille - Phase 1**
- Inauguration de la **promenade de la Corniche Kennedy** à Marseille, après 4 phases de travaux de 2018 à 2022

23 juin au 4 août 2022 :

- Concertation préalable du projet de **renforcement de la protection du plan d'eau du Frioul**

Septembre 2022 :

- Mise en service de l'**extension du SAS bus sur la RD9**
- Mise en service de la **station GNV à Vitrolles**

Octobre 2022 :

- Démarrage des travaux d'accès au **PEM de la gare SNCF d'Aubagne**

Novembre 2022 :

- Livraison du **pôle d'échanges multimodal de Meyrargues**

1^{er} décembre 2022 :

- Lancement de la concertation préalable du **projet d'extension nord et sud du tramway à Marseille – Phase 2**

Les opérations majeures

La rocade du Jarret

Cette requalification répond à un parti d'aménagement plus urbain, sous la forme d'un boulevard Urbain Multimodal (BUM). Elle porte sur 3,6 km, de Saint-Just à la place de la Pologne et a été découpé en cinq sections.

De mars à décembre 2022, ont été réalisés les travaux du dernier secteur entre la rue Sainte-Cécile et la place de Pologne.

Montant global de l'opération : 72 M€ TTC, soit 60 M€ HT.

Aménagements de surface en parachèvement de la rocade L2 nord

Sur l'avenue Arnavon, notamment, des aménagements de voirie ont été finalisés : pistes cyclables, une voie en site propre pour le bus à haut niveau de service (BHNS) B4, cheminements piétons arborés, éclairage, signalisation lumineuse de trafic et aménagements paysagers.

Montant globale de l'opération: 27,6 M€ TTC soit 23M€ HT.

Requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille

L'opération d'aménagement qui permet d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation s'est poursuivie.

- Février : fin des travaux rue Grignan entre la place Lulli et la rue Paradis
- Avril : fin des travaux rues des Récolettes et Haxo
- Juin : fin des travaux rue Davso côté est (entre rues Saint-Ferréol et de Rome)
- Octobre : démarrage des travaux sur rue Sainte (entre rues Lulli et Paradis)

Chiffres clés

- 9,2 ha de surfaces aménagées
- 6 ha de surfaces piétonnisées
- 340 arbres plantés
- 15 sites bornés

Les opérations de compétence transport

Extension de la ligne T3 du tramway nord et sud de Marseille – Phase 1

Le projet consiste à prolonger la ligne T3 existante au nord, entre Arenc et Capitaine Gèze sur 1,8 km, et au sud, entre la place Castellane et la Gaye sur 4,4 km. Le projet est entré dans une phase opérationnelle avec un engagement des travaux sur l'ensemble du tracé.

Montant prévisionnel de l'opération : 24 M€ TTC soit 20 M€ HT.

Réalisé en 2022 :

- Poursuite des travaux de déviation des réseaux humides au nord et au sud
- Mars 2022 : démarrage des travaux d'infrastructures sur les 3 sections : Arenc - Gèze ; Castellane - bd Schloësing ; bd Schloësing - la Gaye,
- Juin 2022 : démarrage des travaux du bâtiment site de maintenance et de remisage

Extension de la ligne T3 du tramway nord et sud de Marseille – Phase 2

La ligne de tramway T3 connaîtra une seconde phase de prolongement. Au sud, entre la Gaye et la Rouvière, sur 1,5 km. Au nord, entre le pôle d'échanges Capitaine Gèze et la Castellane, sur 6,3 à 7,1 km. À cette occasion, 13 à 14 nouvelles stations, 10 à 11 au nord et 3 au sud, vont être créées.

Réalisé en 2022 :

- 1^{er} trimestre : étude de faisabilité complémentaire
- Été 2022 : procédures en lien avec la CNDP
- 1^{er} décembre : lancement de la concertation préalable

MARSEILLE
EN GRAND

Extension du réseau de tramway à Marseille, de la rue de Rome vers la place du 4-Septembre

Ce projet porte sur un linéaire de 2,1 km comportant quatre nouvelles stations. Ce tracé s'accompagne d'une restructuration du réseau de tramway permettant d'en améliorer l'efficacité. Il présente également des enjeux architecturaux et d'insertion paysagère forts : parvis de la préfecture, cours Pierre Puget...

Montant prévisionnel des travaux : 90 M€ TTC soit 75 M€ HT

Réalisé en 2022 :

- 7 juillet : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- 2^e semestre : études préliminaires

MARSEILLE
EN GRAND

Prolongement du Val'Tram entre Aubagne et La Bouilladisse

Réalisation d'une ligne de tramway d'environ 14,4 km entre les communes d'Aubagne et de La Bouilladisse. Le tracé réutilise, en grande partie, l'emprise de l'ancienne voie ferrée dite « voie de Valdonne », et traverse cinq communes qui sont, du nord vers le sud : La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne.

Le projet comprend la réalisation de 11 nouvelles stations, de trois parcs relais positionnés dans des endroits stratégiques, de poches de stationnement de proximité, et de l'achat de quatre rames de tramway.

Montant prévisionnel de l'opération : 162,72 M€ TTC, soit 135,6 M€ HT

Réalisé en 2022 :

- Procédures d'instruction du dossier d'enquête publique
- 2^e semestre : travaux de dévoiement des réseaux
- Travaux de confortement des ouvrages d'art de la voie de Valdonne

MARSEILLE
EN GRAND

BHNS B4 entre le pôle d'échanges multimodal Gèze et La Fourragère, à Marseille

Le BHNS B4 s'inscrit entre les pôles d'échanges Gèze et La Fourragère. Il emprunte des sections de voiries nouvelles (avenue Prosper-Mérimée prolongée) ou réaménagées (avenues Arnavon et Allende), ainsi qu'une section en souterrain de la rocade L2, soit 8 km au total.

Montant prévisionnel de l'opération : 37,2 M€ TTC soit 31 M€ HT

Réalisé en 2022 :

- Juin 2022 : mise à jour des études PRO au regard des avis des services
- Fin 2022 : élaboration des dossiers de consultation des entreprises pour les marchés de travaux

Extension ZÉNIBUS

La ligne de BHNS ZÉNIBUS dessert actuellement les quatre communes des Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Saint-Victoret et Marignane, sur une longueur totale de 17 km.

Dans l'objectif de proposer un service plus performant et de desservir des pôles économiques majeurs du territoire, cette ligne va être étendue, à la fois à l'est vers la zone commerciale de Plan de Campagne, et au sud jusqu'à la ZAC des Florides.

Réalisé en 2022 :

- 1^{er} trimestre : concertation préalable
- 2^e semestre : études AVP – PRO

Bus à haut niveau de service Chronobus à Aubagne

Le BHNS permettra de connecter le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF d'Aubagne à Plaine de Jouques, à Gémenos. Il s'inscrit dans le dispositif de requalification urbaine de la zone industrielle des Paluds. La ligne, d'une longueur totale de 6,5 km, comprend 3 km en site propre, et dessert les communes d'Aubagne et Gémenos avec 12 stations.

Réalisé en 2022 :

- 2^e/3^e trimestres : études à proximité des réseaux
- 3^e trimestre : début travaux voies d'accès du PEM de la gare SNCF

Mise en accessibilité PMR* des stations de métro de Marseille

La modernisation du métro s'accompagne de nombreux chantiers pour la mise en accessibilité progressive des principales stations marseillaises.

Montant prévisionnel de l'opération : 63,6 M€ TTC soit 53 M€ HT.

**PMR : personne à mobilité réduite*

Réalisé en 2022 :

Station Vieux-Port :

- Procédures d'appels d'offres travaux
- Démarrage période de préparation des travaux

Stations Timone et Jules Guesde :

- 1^{er} trimestre : élaboration des DCE Travaux
- 2^e semestre : procédures d'appels d'offres travaux

Station Rond-Point du Prado :

- 1^{er} semestre : élaboration DCE travaux
- 2^e semestre : procédures d'appels d'offres travaux
- Décembre : obtention du permis de construire

Extension du parking relais P+R de La Fourragère, à Marseille

La station de métro La Fourragère disposait, depuis 2010, d'un parking relais (P+R) de 495 places. La capacité de stationnement du parking relais a été portée à un total de 800 places.

De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à cette occasion : bornes de recharge électrique, places dédiées aux véhicules électriques, places vélo et deux-roues motorisés...

Montant de l'opération : 13,08 M€ TTC soit 10,9 M€ HT

Réalisé en 2022 :

- Démarrage de travaux : janvier 2022
- Mise en service : été 2023

Parking relais de La Boiseraie, à Marseille

Le projet du parking relais La Boiseraie se situe à l'est du centre-ville à proximité immédiate de l'échangeur des Faïenciers sur la rocade autoroutière A507 (rocade L2). L'ouvrage comprendra trois niveaux en superstructure, permettant d'obtenir une capacité de stationnement de 330 places environ pour les véhicules légers, 40 places pour les vélos et 42 places motos.

Montant de l'opération : 10,92 M€ TTC soit 9,1 M€ HT

Réalisé en 2022 :

- Avril 2022 : obtention du permis de construire
- Novembre 2022 : lancement des appels d'offres travaux



Pôle d'échanges de Plan de Campagne

Ce pôle d'échanges multimodal s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la future halte ferroviaire de Plan de Campagne et de la 2^e phase de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille.

Il comprend 11 quais répartis dans une gare routière, un bâtiment-voyageurs, deux parkings en surface, de part et d'autre des voies ferrées pour une capacité totale de 288 places.

Réalisé en 2022 :

- 2^e trimestre : études d'avant-projet
- 4^e trimestre : dossier d'examen cas par cas et études à proximité des réseaux

Les opérations de compétence voirie

Travaux de la Corniche Kennedy, à Marseille

Le projet de réparation des encorbellements de la Corniche Kennedy concerne le linéaire total, d'une longueur de 1,7 km, entre le marégraphe et l'hôtel nhow. L'intégralité des bancs et du parapet a été remplacée par des éléments en béton fibré ultra hautes performances (BFUHP). De plus, un dispositif permet de prévenir la corrosion de l'équipement. Ce chantier, réalisé en plusieurs phases, a été mené à son terme en 2022.

Montant de l'opération : 42 M€ TTC soit 35 M€ TTC

Montant des études et travaux de réparation des encorbellements : 40,6 M€ TTC soit 28 M€ TTC

- **Réalisé en 2022 :**

Mars : achèvement des travaux de la dernière phase entre la pointe du Roucas Blanc et l'hôtel nhow

Boulevard Urbain Sud - Bretelle de sortie Achille Marcel

Dans le cadre du boulevard Urbain Sud, une bretelle de sortie d'une centaine de mètres (sens nord-sud) a été réalisée depuis l'ouvrage souterrain. Elle se raccorde au boulevard Achille Marcel. L'objectif est d'améliorer les conditions de circulation autour du centre commercial Auchan.

La société Auchan Retail a financé cet ouvrage dans le cadre d'une offre de concours signée avec la Métropole en 2018 (montant prévisionnel 14,4 M€ TTC soit 12 M€ HT).

Réalisé en 2022 :

- Avril : fin des travaux

Requalification du square Léon Blum

Le square Léon Blum situé en site patrimonial remarquable, constitue un espace public majeur du centre-ville de Marseille. Dans la continuité des aménagements réalisés dans l'hyper centre et en accompagnement de l'installation du complexe cinématographique ARTPLEXE, la Métropole a engagé une requalification de ces espaces publics portant sur 5 000 m².

Montant de l'opération : 3,2 M€ TTC soit 2,66 M€ HT

Réalisé en 2022 :

- 5 juillet 2022 : notification des marchés travaux
- Octobre 2022 : démarrage des travaux

Suivi et maintenance du patrimoine des ouvrages d'art

La Métropole a assuré les visites périodiques et travaux d'entretien de plusieurs ouvrages d'art placés sous sa gestion.

En 2022, plusieurs équipements ont ainsi été rénovés et consolidés à Marseille, Aubagne, Allauch, Roquevaire, Le Rove et Marignane. Pour un montant total de 1,3 M€ TTC soit 1,04 M€ HT.

Les services mobilités

Les 14 réseaux de transports sont désormais rassemblés sous une bannière unique afin de faciliter l'usage des transports en commun et offrir un service cohérent sur l'ensemble du territoire. Simultanément, la Métropole déploie de nombreux services qui facilitent les alternatives au tout-voiture.

Du nouveau sur le réseau de La Métropole Mobilité

Une offre de transport en commun, à la fois plus visible et plus attractive

Sur le réseau interurbain, les lignes leCar du bassin Est (Aix, La Ciotat, Cassis, Aubagne) ont été restructurés, ce qui permet une meilleure lisibilité de l'offre à coûts constants.

Sur le réseau RTM, des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des voyageurs et mieux lutter contre la fraude : généralisation de l'arrêt à la demande dans les bus de nuit, création, en 2022, du groupe d'assistance et de protection (GAP)... En juin 2022, le lancement du bus des plages a permis de renforcer les lignes qui desservent le littoral marseillais et qui, l'été, connaissent une augmentation très sensible de fréquentation.

Sur les autres réseaux du territoire, des restructurations ont permis à la Métropole de proposer aux usagers une offre de transport en commun plus attractive avec des tracés plus directs et des temps de parcours plus courts.

La transition énergétique du réseau de la Métropole Mobilité

Selon l'article 224-8 du code de l'environnement, la Métropole a l'obligation, lors des renouvellements de bus et cars, d'acquérir 50 % de véhicules à faibles émissions dont la moitié à très faibles émissions. Cette obligation passera à 100 % dès 2025.

Sur le réseau interurbain :

leCar : au fur et à mesure du renouvellement des marchés et du matériel roulant, les lignes répondent mieux aux exigences de la ZFE :

- 12 lignes au GNV ;
- 4 lignes au agrocarburant (HVO, B100, Oléo 100) ;
- 9 lignes au gasoil euro VI qui évolueront vers du GNV ou du biocarburant

Sur les réseaux urbains :

La RTM a lancé son projet de « brique élémentaire ». L'objectif étant de pouvoir recharger n'importe quel véhicule, sur n'importe quel chargeur et ne pas être dépendant d'une seule technologie. À terme, ce sont plus de 600 bus de la RTM qui basculeront en 100 % électrique.

Le réseau Aix en Bus a mis en exploitation 36 autobus électriques, entre mars et septembre 2022. Le réseau Salon Étang Côte Bleue renouvelle son parc de bus aux profits de véhicules fonctionnant au gaz naturel et à l'électricité.

Mieux stationner

En 2022, la Métropole a harmonisé l'ensemble des tarifs des parcs relais. Deux tarifs ont été introduits pour les usagers occasionnels selon deux zones, Marseille : 5 €/jour et hors-Marseille : 3,50 €/jour.

Les abonnés des transports en commun bénéficient de ce service inclus dans leur abonnement de transport. Enfin, pour accompagner les opérations de requalifications urbaines et la mise en œuvre de la ZFEM, les parcs relais proposent depuis septembre 2022, une offre « P2R », permettant aux résidents de laisser leur véhicule au sein d'un parcs relais la nuit et le week-end.

Les parkings d'intérêt métropolitain

La loi 3DS, du 22 février 2022, prévoit le retour de la gestion des parcs et aires de stationnement au niveau communal hormis les équipements relevant de l'intérêt métropolitain. L'intérêt métropolitain a été défini au regard de deux critères : la mobilité et les pôles générateurs. La liste des aires et parkings relevant de la compétence métropolitaine a été érigée et a été approuvée par le conseil métropolitain du 15 décembre 2022.

Se recharger

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté, le 20 octobre 2022, le Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électrique (SDIRVE) qui comprend aussi le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles (CCVBA).

Dans ce cadre, il a été acté, qu'à l'horizon 2025, 5 772 points de charge devaient être déployés au niveau départemental, dont 5 712 sur le seul territoire métropolitain.

Chiffres clés

- 1472 points de charge sont déployés à ce jour

Environnement et nouvelles mobilités

Le 1^{er} septembre 2022 a été instauré une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le centre-ville élargi de Marseille. Simultanément, la Métropole développe les modes de déplacements alternatifs au tout-voiture.

Du 17 janvier au 1^{er} mars 2022, la Métropole a organisé une vaste consultation du public sur le projet de ZFE-m. Puis, une large campagne de communication a accompagné l'instauration de la ZFE. La Métropole a développé, en 2022, une plateforme numérique permettant aux propriétaires de véhicules de déposer des demandes de dérogations à la ZFE-m et à la Métropole afin d'instruire ces demandes.

Les modes actifs

Le 19 décembre 2022, La Métropole Mobilité a lancé le nouveau service levélo en libre-service 100 % électrique.

Ce nouveau dispositif a d'abord été mis en place avec 80 stations. Le déploiement se poursuit jusqu'au printemps 2023 pour atteindre environ 200 stations. Coût pour la Métropole : 3,9 M€ par an.

La Métropole déploie également l'abrivélo, un nouveau service de stationnement vélo sécurisé.

Levélo+, service de location de vélo longue durée séduit de plus en plus d'habitants.

Chiffres clés

- 34 abris vélos déployés
- 1100 places de stationnements sécurisés pour les vélos
- 2500 Marseillais ont testé l'offre levélo+ depuis son lancement
- + 56 % de locations de vélos+ entre 2021 et 2022

La Métropole organise un comité de suivi du Plan vélo ouvert à tous les représentants associatifs afin d'échanger et de co-construire les projets annoncés dans ce plan. C'est près d'une vingtaine d'associations de toute la métropole qui participent selon les ordres du jour proposés en amont de ces rencontres.

Marchandises et logistique urbaine

La Métropole contribue à la mise en place d'un mode d'organisation optimisé et respectueux de l'environnement, notamment en limitant la congestion et les émissions de polluants.

- Approbation du schéma directeur de la logistique et du transport de marchandises en ville ;
- Accord de la Banque européenne d'investissement pour financer les études complémentaires du service de proximité de fret ferroviaire ;
- Participation au programme ColisActiv' en faveur de la cyclologistique.

NEOMMA sur les bons rails



MARSEILLE
EN GRAND

Le projet NEOMMA, la modernisation du métro de Marseille, est l'une des actions structurantes du Plan de Mobilité de la Métropole. Cette opération fait partie intégrante des 15 projets du plan « Marseille en grand ».

Ce projet d'une valeur estimée à 535 M€ HT sur une durée de quinze ans fait l'objet d'un groupement de commande avec la RTM pour traiter en commun l'acquisition et l'optimisation des coûts de maintenance.

En 2022 a été actée la définition finale du design extérieur et intérieur des rames, ainsi que celui des façades de quais.

Le premier train est sorti de la chaîne de fabrication pour passer en essais statiques à l'usine ALSTOM de Valenciennes

Les travaux de nuit sur les deux lignes du métro ont été intenses : plus de 500 trains de travaux ont acheminé des équipes et du matériel pendant les heures de fermeture au public. Plus de 100 armoires équipées des nouveaux systèmes de pilotage de communication et de supervision ont été installées dans les locaux techniques. Seize km de chemins de câble ont été posés dans les tunnels, plus de 100 km de fibres optiques et de câbles ont été installés.

Les travaux d'installation du nouveau poste de signalisation de La Rose ont été achevés, et les premiers essais se sont déroulés.

Voirie

La promulgation de la loi 3DS, en février 2022, a conduit, par la délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2022, à une extension du périmètre de compétences du pôle voirie.

Cinq communes, Istres, Miramas, Cornillon, Port-Saint-Louis, Grans, transfèrent, à compter du 1^{er} janvier 2023, leur compétence voirie à la Métropole. Dix-huit communes du territoire historique de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole étaient déjà concernées par ce transfert de compétence.

La Métropole assure, par ailleurs, l'aménagement des voiries des zones d'activités de compétence métropolitaine.

Aménagement de l'espace public

Les services de la Métropole sont intervenus sur les 18 communes de l'ancien Territoire Marseille Provence : demandes de permis de construire, réalisation des études d'expertises de déplacement et de circulation, pilotage des missions de maîtrise d'œuvre en conception et réalisation...

13 chantiers ont été réalisés. Parmi les plus emblématiques :

- Aménagement de la traversée du Rove ;
- Requalification du noyau villageois de Saint-Barnabé à Marseille ;
- Aménagement du centre ancien de Marignane ;
- Aménagement de l'avenue Gallieni à La Ciotat.

Régulation du trafic

La Métropole assure la continuité et la régulation du trafic sur les 18 commune de Marseille Provence. Et elle exploite cinq tunnels sur Marseille.

Chiffres clés

- 1235 installations de feux tricolores
- 353 études de régulation des feux tricolores réalisées sur les carrefours
- 5 140 Interventions de maintenance préventive

Opération de voirie

La Métropole est intervenue à de multiples reprises sur le bassin ouest, est et sud du territoire. Que ce soit pour des opérations de voiries, d'entrées de ville, ou de réhabilitation de zones d'activités. Les services de la Voirie ont également accompagné des études pour le BUS+ d'Aubagne, le Val'Tram. Plusieurs parkings ont été réhabilités. Et quelque 9200 contrôles de tranchées ont été réalisés en 2022 sur Marseille Provence.

Aménagement durable, Habitat, Inclusion et Cohésion territoriale

La Métropole, porteuse d'une véritable vision à long terme, conçoit des documents de planification et définit des orientations stratégiques qui garantissent un urbanisme équilibré et une forte cohésion sociale. Cette stratégie, résolument transversale, favorise l'efficacité des actions en matière d'aménagement, d'habitat et de parcours résidentiel mais aussi de renouvellement urbain et de politique de la ville. Une approche garante d'une cohérence globale et harmonieuse des interventions à l'échelle de la métropole, menée dans la proximité avec les habitants et en tenant toujours compte des spécificités de chaque territoire.

Aménagement

La Métropole met en œuvre les politiques publiques d'aménagement en matière de stratégie opérationnelle, territoriale et programmatique, en tenant compte des enjeux environnementaux et du changement climatique. Elle concilie cette nécessité avec les objectifs de production de logements et d'immobilier à vocation économique.

Chiffres clés

- **120 opérations d'aménagement réalisées en 2022**

En 2022, La Métropole a piloté 40 opérations d'aménagement pour un budget de 47 M€ sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Parmi les opérations remarquables :

- **Centre-ville d'Aubagne**
En collaboration étroite avec la Ville d'Aubagne, la Métropole a confié à la Société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire métropolitaine (Soleam) une concession afin de constituer un véritable quartier de gare innovant, avec une programmation mixte génératrice d'emplois et de logements pour tous. Cette opération de renouvellement urbain et de reconquête de friches s'inscrit dans une logique de réintroduction de la nature en ville et d'adaptation au changement climatique.
- **Écoquartier Oasis à Miramas**
Le quartier de la gare de Miramas est voué à devenir un pôle d'échanges multimodal d'échelle métropolitaine et régionale. Au programme : la requalification de la gare elle-même, mais aussi la création d'un écoquartier de 350 logements sur une ancienne friche industrielle sur le secteur Oasis. Ces deux opérations s'inscrivent dans une même logique, en continuité de l'opération de revitalisation du centre-ville, engagée dans le cadre du dispositif « Envie de ville ».

- La Métropole pilote des dispositifs « **Envie de ville** » et « **Petite ville de demain** ». Concernant le programme « Envie de ville », la stratégie opérationnelle et le cadre d'action ont été finalisés pour l'accompagnement de six communes : Aubagne, Miramas, Peyrolles-en-Provence, Mallemort, Pélissanne et Salon-de-Provence.
Pour le programme « Petites villes de demain », les conventions d'adhésion ont été signées pour Sénas, Berre-l'Étang, La Roque-d'Anthéron, Lambesc, Trets et Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- La Métropole a confié un mandat de travaux à la Soleam pour la réalisation du programme des **espaces publics du NPNRU** (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Canourgues à Salon-de-Provence. Montant de l'opération : 25,3 M€ TTC soit 20,24 M€ HT.
- Concernant le **parc d'activités des Molières à Miramas**, l'approbation de la concession d'aménagement à la SPL Sens Urbain a été actée, sur un territoire de 10 hectares. Budget 9,9 M€ HT soit 11,88 M€ TTC avec une participation de la Métropole de 1,85 M€.
- **Sur le périmètre d'Istres**, au cours de l'année 2022, la Métropole a suivi 18 opérations. Le budget total représente 394 600 €. Quatre de ces opérations sont menées en interne. Trente-deux permis de construire ont été instruits en interne.
- **Sur le périmètre du Pays d'Aix**, environ 4 M€ HT sont consacrés aux opérations d'aménagement à vocation économique et pour l'habitat chaque année. De plus, environ 67 000 m² de surface de plancher sont délivrés sur les opérations en cours de commercialisation dont 25 000 m² sur Vitrolles Cap Horizon.
- Plusieurs opération d'envergures ont également été menées sur le périmètre de **Marseille Provence** : ZAC Régny, ZAC Athélia, ZAC d'Empallières...

Habitat

La Métropole met en place la construction de la politique publique de l'habitat, en lien avec les différentes interfaces stratégiques (SCoT, Projet métropolitain...). Elle initie des outils de veille et d'observation stratégique. Elle pilote des dispositifs opérationnels. Elle anime et met en relation le réseau d'acteurs locaux.

Chiffres clés

- 35 M€ de subventions pour la réhabilitation et l'adaptation de logements
- 2046 logements locatifs sociaux financés ou agréés
- 41 273 contacts au sein de l'Espace accompagnement habitat
- 97 M€ de participation programmée dans le cadre des concessions à la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) pour l'intervention dans le centre-ville de Marseille

La Métropole a aidé à la réhabilitation et à l'adaptation de 1598 logements (dispositif Anah) de propriétaire modeste, et ce, pour un montant de près de 35 M€ de subventions.

2046 logements à loyer social (LLS) ont également été financés ou agréés avec un engagement financier de l'État de 7,3 M€ et de la Métropole de 9,4 M€.

La Métropole poursuit l'élaboration du Programme local de l'habitat. Elle agit en lien avec les communes et acteurs concernés. Plus de 100 réunions ont ainsi été organisées.

La Métropole a lancé l'observatoire de l'habitat. Ce dispositif permet :

- Une observation permanente et actualisée de la situation de l'habitat et du logement métropolitain ;
- Un suivi des actions mises en œuvre dans le futur PLH ;
- Une aide à la décision stratégique et politique des acteurs publics intégrant les communes ;
- Une dynamique d'échanges partenariaux entre les acteurs du logement et de l'habitat.

La veille et l'observation des copropriétés

Dans le cadre de la veille et de l'observation des copropriétés (VOC), la Métropole met en place des dispositifs opérationnels progressifs. Cette action vise le traitement de l'habitat privé dégradée des quartiers situés en centre ancien mais également une intervention spécifique sur les grandes copropriétés les plus fragiles. Ce dispositif identifie les actions prioritaires dans le cadre du contrat de ville. Il permet des expertises financières, sociales, juridiques, techniques et de l'ingénierie pré-opérationnelle et de mise en œuvre. Il comporte également un programme opérationnel de prévention, d'accompagnement des copropriétés (POPAC) : de 2020 à 2022, 35 copropriétés sont concernées. Il intègre aussi un accompagnement renforcé des syndicats, incluant des expertises, des aides aux travaux, des aides sociales, du financement de travaux d'urgence via l'élaboration de plan de sauvegarde.

Enfin, lorsque la situation s'avère irrécupérable, une maîtrise foncière en vue d'une démolition est mise en œuvre.

Logement d'abord

La convention avec l'État a été signée courant 2021. L'année 2022 aura permis d'approfondir le partenariat entre institutions (Métropole/Ville de Marseille/Direction départementale de l'emploi, du

travail et des solidarités (DDETS13) et avec quelques partenaires structurants : AR Hlm et bailleurs sociaux, Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), Adil 13.

L'Espace accompagnement habitat

Le guichet unique d'orientation et d'information sur l'habitat et l'accès au logement (EAH) informe et conseille les habitants.

Chiffres clés

- 41 273 demandes dont 27 % en distanciel soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2021
- 2351 sollicitations concernant la réhabilitation du parc ancien, dont 87,23 % en distanciel;
- 24 permanences tenues avec des partenaires extérieurs : ASMAJ, Adil, ALEC, Action Logement, HandiToit

Zoom sur Marseille

Le Projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille

La Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille, l'État et sept autres partenaires ont affirmé, avec le contrat de Projet partenarial d'aménagement (PPA) leur volonté commune de conduire un projet de renouveau ambitieux pour le centre-ville élargi de Marseille.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) transitoire sur le centre-ville de Marseille a permis l'accompagnement de 79 copropriétés pour un montant de subvention de plus de 18 M€ de l'Anah et de près de 3 M€ de complément de la Métropole.

Le suivi et l'animation de quatre études habitat préfigurent les futures OPAH RU sur les secteurs de Noailles, Belle de Mai, Belsunce et Euromed 1. Ces opérations permettront de poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat, à la suite de l'OPAH RU Transitoire actuelle.

En décembre 2022 a démarré un nouveau **Projet d'intérêt général (PIG)** « à secteurs renforcés ». Trois marchés d'animation ont été notifiés, par secteur géographique, sur le territoire des 18 communes de l'ancien conseil de Territoire Marseille Provence. L'opération va permettre d'expérimenter la mobilisation des logements vacants via la start-up d'État « Zéro logement vacant ».

La **SPLA-IN AMP** (Société publique locale d'aménagement d'intérêt national Aix-Marseille-Provence), l'outil opérationnel du PPA, est entrée en action. Deux mandats et deux concessions d'aménagement ont été signés entre la Métropole et la SPLA-IN.

Gens du voyage

Huit aires d'accueil et un terrain grand passage représentant 497 places caravanes sont en service sur le territoire métropolitain. La Métropole participe à l'élaboration du futur Schéma départemental des aires d'accueil (2021-2026) des gens du voyage co-piloté par l'État et le Département.

Planification

La Métropole est juridiquement responsable de l'ensemble des procédures d'urbanisme menées sur les 92 communes. Elle a notamment en charge l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain. Elle met en œuvre le contrat de ville et, dans ce cadre, pilote également la politique de rénovation urbaine pour un territoire plus juste et inclusif.

Vers un schéma de cohérence unique

La Métropole est en charge de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, véritable document de planification à long terme structurant le territoire et croisant les différentes politiques publiques, qui prendra le relais des cinq SCoT en vigueur sur la métropole.

L'avancée des travaux du SCoT s'est articulée autour d'ateliers thématiques (développement économique, valorisation de l'agriculture, gestion des milieux humides, habitat) et d'ateliers territoriaux sur les secteurs à enjeux. Le 20 octobre 2022 a marqué une étape clé dans cette démarche : le débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables. Ce PADD est l'expression politique de la volonté des élus métropolitains, pour un projet global et cohérent au croisement des différentes politiques publiques concernées.

Enfin, le travail d'actualisation du MOS (mode d'occupation du sol) s'est poursuivi.

Un urbanisme raisonné

L'année 2022 a été riche dans la conduite de procédures d'urbanisme majeures sur le territoire métropolitain. L'avancée des grandes démarches d'élaboration des PLUi a inscrit la Métropole dans la dynamique d'un aménagement du territoire responsable et durable.

Sur le territoire métropolitain, 75 documents d'urbanisme sont applicables. Ils sont tous consultables sur le site internet d'Aix-Marseille-Provence ou sur l'application « Ma Métropole dans ma poche ».

Chiffres clés

- 91 procédures en cours d'élaboration des documents d'urbanisme
- 21 procédures engagées
- 20 procédures approuvées
- 24 réunions publiques
- 1 enquête publique majeure
- 3000 visites sur la page urbanisme du site internet
- 40 000 consultations des documents d'urbanisme sur le dernier trimestre 2022

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

Si les conseils de Territoire n'existent plus, les périmètres de PLUi qui ont été définis sur leur limites persistent :

- Le PLUi du Pays d'Aix a poursuivi son élaboration. Une large concertation a été menée avec les 36 communes et maires composant ce périmètre, les personnes publiques associées, ainsi qu'avec la population concernée ;
- Le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, a connu une année 2022 charnière dans son élaboration. Une phase importante de concertation a été menée dans les douze communes du territoire ;
- Le projet de PLUi a été arrêté par délibération du conseil de la Métropole en date du 5 mai 2022. Le bilan de la concertation a été établi. Une enquête publique majeure a été organisée durant le dernier trimestre 2022.
- Le PLUi Marseille Provence approuvé fin 2019 poursuit ses évolutions, notamment par l'approbation de procédures d'une modification n°2 et l'engagement d'une modification n°3. Ces évolutions permettront notamment de renforcer la place de la nature en ville et d'ouvrir certains secteurs à l'urbanisation pour les 18 communes concernées.

Les règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPi)

Le Territoire Marseille Provence s'est doté d'un RLPi par approbation du document en conseil métropolitain. Ce document est donc opposable sur son territoire depuis juin 2022.

Les Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues ont fortement avancé dans la stabilisation de leurs documents. L'objectif est un arrêt de leurs projets courant 2023.

Renouvellement urbain

Partie intégrante de la Politique de la ville, le renouvellement urbain vise la transformation des quartiers prioritaires en matière d'habitat et cadre de vie. Sur le territoire métropolitain, 21 quartiers prioritaires sont concernés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), lancé en 2014.

À l'échelle métropolitaine, l'année 2022 a permis de poursuivre les différentes démarches transversales engagées.

- Poursuite de la définition d'un plan d'actions en matière de mobilité au sein des QPV ;
- Finalisation de plusieurs études transversales : gestion urbaine de proximité (GUP), communication-concertation, sécurité ;
- Grille d'analyse « test » de la qualité environnementales des projets de renouvellement urbain ;
- Mise en place de communauté de pratiques, ateliers de formation ;
- Mise en place d'une base de données géographique des projets.

Comme les années précédentes, la Métropole a assuré la contractualisation d'opérations de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux.

- 650 M€ de participation de l'ANRU pour les projets de renouvellement urbain marseillais
- 63 foyers relogés dans le cadre du projet « Phares et balises » à Aix-en-Provence
- 5 bâtiments démolis dans le cadre de la reconfiguration du groupe scolaire des Pins, à Vitrolles centre
- 310 logements réhabilités par Logirem dans le quartier des Canourgues à Salon-de-Provence
- 1 appel à projet pour la construction d'un pôle médical et commercial à La Maille, Miramas

Pour un habitat innovant

La Métropole a impulsé une dynamique en faveur de l'habitat participatif. Sept opérations d'habitat innovantes sur le territoire métropolitain ont été retenues, en mars 2022, par le ministère de la Culture et le ministère chargé du Logement, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Engagés pour la qualité du logement de demain ». Une sélection qui vient récompenser la pertinence de ces projets que la Métropole continuera à accompagner.

Marseille : les engagements du renouvellement urbain

Avec 10 projets de niveau national, Marseille est le plus grand chantier de renouvellement urbain de France. L'année 2022 a permis de présenter à l'ANRU, au travers de deux comités nationaux d'engagement, le programme global d'intervention sur les Projets de renouvellement urbain (PRU) marseillais. L'ANRU a ainsi prévu de mobiliser 650 M€ de subventions inscrit dans le cadre du plan « Marseille en grand » pour accompagner ces 10 projets.

Quatre premiers projets, Air-Bel, Grand Saint-Barthélémy, Grand Malpassé, Castellane/Bricarde, ont fait l'objet d'une signature de convention en 2022 avec l'ANRU pour un montant total de concours financier de l'ANRU de 265 M€.

Ces 4 projets représentent un montant total d'investissement de 756 M€, et portent sur la démolition de 1 700 logements, la réhabilitation de 2 200 logements et la restructuration urbaine de cinq secteurs.

L'année 2022 fut particulièrement charnière pour le NPNRU d'Air Bel. Un important travail a mobilisé les équipes renouvellement urbain et l'ensemble des partenaires pour permettre le conventionnement du projet. La concertation est lancée et, simultanément, des travaux ont été mis en œuvre. Un signal très fort du démarrage du projet.

La globalité des PRU à Marseille porte sur un investissement total de plus de 2 Mds€, permettant la démolition de 2 830 logements, dont 700 en copropriétés dégradées, le recyclage de 1 500 logements privés, la réhabilitation de 3 000 logements, la construction ou rénovation de 50 équipements publics et la restructuration urbaine de 14 sites.

Aix-en-Provence : Encagnane

Montant du projet : 150 M€ HT (dont une participation de 37,2 M€ de la Métropole et 10,5 M€ de l'ANRU). Sept secteurs de projets.

Vitrolles : secteur centre

Montant du projet : 58,9 M€ HT (dont une participation de 8,3 M€ de la Métropole et 8 M€ de l'ANRU). Six secteurs de projets.

Salon-de-Provence : quartier des Canourgues

L'année 2022 a permis la finalisation des réhabilitations Logirem, 310 logements (inauguration officielle en 2023).

Miramas : la Maille

Montant du projet : 170 M€ HT (dont une participation de 22,7 M€ de la Métropole et 34 M€ de l'ANRU).

Port-de-Bouc et Martigues : Comtes-Tassy Bellevue, Presqu'île

La validation par l'ANRU de la mise en signature de la convention pluriannuelle du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc, en décembre 2022.

Cohésion sociale, Inclusion et Politique de la ville

La Métropole a mené un intense travail d'évaluation des contrats de ville du territoire. Simultanément, elle a également initié des concertations sur les différents dispositifs. Le Plan de lutte contre la pauvreté a permis de déployer 11 actions au sein du service Cohésion sociale mais aussi auprès d'autres compétence métropolitaines de droit commun : La Mobilité, et l'Agriculture.

Chiffres clés

- 19 ateliers territoriaux rassemblant 400 participants pour l'évaluation des contrats de ville
- 1285 projets subventionnés à l'échelle métropolitaine
- 1, 8 M€ mobilisés dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté
- 300 personnes, dont 74 agents métropolitains, formés aux questions de lutte contre les discriminations ;
- 900 ordinateurs collectés pour la Fabrique de l'inclusion numérique
- 480 personnes accompagnées en mer par la Régate des possibles

La lutte contre les discriminations

La Métropole a adopté, en 2019 un Plan métropolitain de lutte contre les discriminations (PMLCD) afin de lutter contre les inégalités et les discriminations liées à l'origine, le genre, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle... Le PMLCD s'est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain en proposant des initiatives concrètes.

- Développer un réseau de partenaire sur le champ des discriminations
- Favoriser une sensibilisation des publics et des acteurs aux questions de discrimination
- Développer un réseau d'entreprises inclusives
- Organisation de manifestations

Le Lab des possibles

Le Lab d'innovation sociale de la Métropole a poursuivi, en 2022, un certain nombre de démarches-cadres : la Fabrique de l'inclusion numérique, la Mer inclusive (Bonne Mer)... L'année 2022 a également

permis de dresser le bilan de l'expérimentation Budget participatif « Transitions écologiques et cadre de vie à Air Bel ».

Ingénierie foncière et patrimoniale

La Métropole met en œuvre des stratégies foncières et patrimoniales. Elle mène des opérations de valorisation du foncier, des processus d'acquisition ou de cession. Elle pilote des opérations de constructions et de réhabilitation d'équipements supports des politiques publiques métropolitaines.

Chiffres clés

- 343 bâtiments et 5000 parcelles concernés par la gestion technique du patrimoine privé de la Métropole
- 70 opérations en maîtrise d'ouvrage
- 116 délibérations représentant un budget de 12,1 M€ d'acquisitions et 14,5 M€ de cessions
- 136 actes d'acquisitions/cessions signés
- 100 procédures amiables
- 87 communes adhérentes au portail de dématérialisation des DIA (déclarations d'intention d'aliéner)
- 3400 DIA déposées en ligne

La Fabrique des projets métropolitains

La Métropole poursuit une activité d'expérimentation sur deux projets urbains : Quartiers Libres sur les secteurs Saint-Charles et Belle de Mai, et sur les « Moulins - Docks Libres - Villette », tous deux situés dans le 3^e arrondissement de Marseille.

L'année 2022 a été marquée par des événements valorisant pour le projet Quartiers Libres. Il a été présenté au Forum des projets urbains Méditerranée et a profité de la dynamique impulsée par l'attribution par l'Union européenne du prix iCapital, Capitale européenne de l'innovation. Un marché d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été lancé pour un accompagnement à la mise en œuvre de projets sur les espaces publics du secteur. Un projet d'art urbain a également été élaboré sur les espaces publics en proximité de la gare.

En janvier 2022, le projet « Moulins - Docks Libres – Villette » a été lauréat de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) démonstrateur de la ville durable. Dans le cadre du pilotage de ce projet, la Métropole a poursuivi le travail technique avec les architectes et a mené différentes études de faisabilités. L'association Pépins Production a été accompagnée dans la réponse à un AMI en faveur d'actions liées à l'environnement dans le périmètre de projet.

Transition écologique et énergétique

Lutte contre le changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, protection des paysages, agriculture et alimentation locale... La Métropole élabore une stratégie globale et transversale à court, moyen et long terme, avec des actions très concrètes, pour réussir la transition écologique.

Agriculture et alimentation durable

Lancée en 2022 par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, le plan d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire du territoire vient renforcer la stratégie du Projet alimentaire territorial (PAT) débuté en 2018 avec le PETR du Pays d'Arles.

La préservation des terres agricoles

La Métropole agit pour que les enjeux de l'agriculture soient intégrés dans le SCoT en cours d'élaboration, mais aussi dans les documents de planification et de programmation et en amont des projets d'aménagement. Elle accompagne la création et l'animation de zones agricoles protégées (ZAP).

L'actualité 2022 a notamment concerné le suivi de la ZAP de Rognac et du PAEN de Velaux ainsi que le suivi du projet de ZAP porté par la commune d'Aurons.

Chiffres clés :

- 7 ZAP approuvées sur 18 programmées
- 15 communes engagées dans la démarche de création de ZAP (dont plusieurs ont été accompagnées par la Métropole)

L'agriculture urbaine

Le parc agricole des piémonts de l'Étoile compte parmi les projets prioritaires des 30 actions phares du plan d'actions en faveur de l'agriculture urbaine. Il est situé dans le 14^e arrondissement de Marseille, sur un périmètre de près de 400 ha qui mêle espaces habités, espaces naturels et espaces agricoles. En 2022, la Métropole a poursuivi l'étude de programmation et l'ensemble des expertises nécessaire au déploiement de ce projet. Simultanément, la Métropole a mis en place un dispositif de concertation avec les habitants et usagers du futur parc.

Soutien aux acteurs de l'agriculture urbaine

Au travers de ses dispositifs de subvention, la Métropole assure un soutien financier à l'initiative privée en matière d'agriculture urbaine. Quelques-uns des principaux acteurs soutenus : Cité de l'agriculture, Campus Nature Provence / lycée agricole des Calanques, Cultures Permanentes, GERES, IRFEDD, Chambre d'agriculture.

Animation du Projet alimentaire territorial

Dans le cadre du lancement de la charte des communes, le Projet alimentaire territorial (PAT) propose un accompagnement spécifique aux villes du territoire. Le 1^{er} forum du PAT a réuni un comité de pilotage et un conseil consultatif alimentaire avec des ateliers et des témoignages d'acteurs.

Un processus d'évaluation du PAT est en cours. Il se concentre plus particulièrement sur les mesures d'impact de trois actions opérationnelles : réseau Nos Cantines durables, dispositif paniers bio solidaires, Halle de producteurs de La Barasse.



Chiffres clés

- 25 communes signataires de la charte des communes
- 3 projets portés ou soutenus par le service
- 200 personnes présentes lors du forum du PAT

Restauration collective

Sur le territoire du Projet alimentaire territorial, la restauration collective représente des millions de repas chaque année, dont 19 millions rien que pour les écoles. Le PAT anime le réseau Nos Cantines durables qui a pour objectif de réunir les acteurs de la restauration collective du territoire et de les faire monter en compétence sur cette thématique par le biais de formations, visites, échanges et retours d'expérience. Épaulé par un bureau d'étude spécialisé, le PAT propose un accompagnement gratuit et individualisé aux communes pour les aider dans leur projet de restauration collective durable.

Deux projets expérimentaux de groupements d'achats ont été mis en place sur le territoire du PAT en 2022. Le premier concerne un achat groupé de denrées locales (riz de Camargue IGP, taureau de Camargue AOP...) à l'échelle de la ville d'Arles. Le second : une commande groupée de bacs inox à l'échelle de Terre de Provence Agglomération.

Chiffres clés 2022

- 12 journées de formation organisées à travers le réseau Nos Cantines durables ;
- 60 communes du PAT (soit 40 %) participantes aux événements du réseau ;
- 16 communes accompagnées individuellement via l'appel à projet ;
- 63 journées d'accompagnement individuel.

Circuits courts et valorisation des produits locaux

La Métropole anime, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, deux Halles de producteurs : une à Plan de Campagne, l'autre à La Barasse, à Marseille. Ces lieux de vente directe en demi-gros permettent la valorisation des produits locaux de saison, à des prix abordables pour les consommateurs.

Parallèlement, la Métropole a initié une expérimentation de vente directe de produits locaux sur les pôles d'échanges multimodaux de la Métropole.

Chiffres clés

- 100 000 visiteurs aux 2 Halles de producteurs ;
- 780 tonnes de produits vendus à la Halle de Plan de Campagne ;
- 72 % des consommateurs estiment que la Halle de La Barrasse a une influence positive sur leur alimentation, notamment sur la consommation de produits bio.

Accessibilité sociale à l'alimentation

La Métropole soutient le dispositif des paniers bio solidaires et subventionne deux associations du territoire : Paniers Marseillais et AMAP de Provence. Elles permettent à des familles en difficulté de bénéficier d'un panier hebdomadaire de fruits et légumes frais à prix réduit. Ce dispositif est profitable aux producteurs locaux il renforce la vente en circuit court.

La Métropole appuie les associations du territoire pour l'organisation de marchés solidaires en pied d'immeubles et d'ateliers autour de l'alimentation auprès de publics précaires.

La direction de l'Agriculture et de l'Alimentation durables travaille en synergie avec les équipes métropolitaines de la Cohésion sociale et la Politique de la ville de la Métropole pour que l'alimentation soit inscrite dans le nouveau contrat de ville 2023 comme un élément majeur de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants.

Chiffres clés

- 100 familles engagées dans le dispositif des paniers bio solidaires
- 3000 paniers de fruits et légumes ont été distribués à travers le dispositif des paniers bio solidaires, ce qui représente 52 000 € d'achat aux producteurs locaux
- 60 ateliers de sensibilisation réalisés auprès de publics précaires

La transition énergétique

La politique métropolitaine de transition énergétique se traduit de manière transversale dans l'ensemble des services métropolitains. Trois champs d'activité sont plus particulièrement ciblés : économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables (ENR) et locales, assurer l'acheminement de l'énergie.

La stratégie déployée par la Métropole s'appuie sur deux documents principaux : le Livre blanc de l'énergie, voté en 2019, et le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), voté en 2021.

La rénovation énergétique des logements

La Métropole agit sur la rénovation énergétique des logements privés en mobilisant les dispositifs nationaux de financement. Elle met également en œuvre le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Ce dispositif de sensibilisation, d'information et de communication auprès des ménages, des propriétaires du petit tertiaire privé, propose également un accompagnement personnalisé.

En 2022, le service « Allo rénov' énergie » numéro unique d'accueil et d'orientation des ménages a reçu environ 60 appels par jour ouvré en moyenne. Près de 3200 conseils personnalisés ont été fournis à des ménages, plus de 300 accompagnements pré-travaux ont été réalisés auprès de particuliers et

60 auprès de copropriétés. Plus de 200 professionnels sont référencés par les associations, leur permettant d'orienter les ménages vers des professionnels qualifiés.

Chiffres clés

- 25 % d'appels en plus au service « Allo rénov' énergie » par rapport à 2021

La rénovation énergétique des bâtiments publics

La Métropole déploie également une stratégie afin d'agir sur les bâtiments publics, de son propre patrimoine et de celui des communes. Elle offre à ces dernières un accompagnement pour la rénovation énergétique de leur patrimoine et la maîtrise de leurs consommations énergétiques à travers des conseils en énergie partagés et des aides financières pour réaliser les études préalables.

Chiffres clés

- 48 bâtiment communaux pour lesquels les audits énergétiques ont été finalisés en 2022

Le développement des énergies renouvelables

En 2022, la Métropole a débuté le « contrat chaleur renouvelable territorial » avec l'ADEME. Elle accompagne ainsi les projets de développement des énergies renouvelables thermiques du territoire et octroie les aides forfaitaires du Fonds chaleur.

En 2022, deux projets ont été validés pour un total de 2,5 M€. Ces projets portent sur le développement et la conversion au bois-énergie du réseau de chaleur desservant le campus de Luminy et l'extension du réseau de chaleur bois de Coudoux pour alimenter une opération de 200 logements.

En 2022, la Métropole encourage également le développement des énergies citoyennes par une subvention de 30 000 € à l'association Énergie partagée.

Dans le quartier de Frais Vallon, à Marseille 14^e, la Métropole expérimente un projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective à l'échelle du quartier, incluant environ 1400 logements sociaux, un collège, des écoles et crèches

Une vingtaine de communes ont bénéficié de l'ingénierie technique de la Métropole pour les aider à évaluer leur potentiel photovoltaïque, cadrer le montage de leurs projets, lancer des appels à projets.

Les réseaux d'énergie

En 2022, la Métropole a travaillé en coopération avec cinq communes de son territoire qui disposent d'un réseau de chaleur public dont la loi 3DS leur transfère la compétence au 1^{er} janvier 2023. Les services ont collaboré afin de rendre possible ce transfert.

Fin 2022, la Métropole a initié, avec GRDF, le processus de renouvellement et modernisation des contrats de concession pour la gestion des réseaux de distribution publique de gaz pour les 72 communes métropolitaines desservies.

Expertise et médiation environnementales

Pour que sa lutte contre les pollutions soit la plus efficace, la Métropole déploie des dispositifs d'observation et de quantification des nuisances urbaines et industrielles. Elle sensibilise les habitants à ces enjeux. La parfaite connaissance de la faune et de la flore, qui habitent ses paysages et ses sites remarquables, est également une nécessité qu'elle partage avec le plus grand nombre.

Mieux connaître les pollutions

Agir efficacement pour la qualité de l'air et pour un environnement sonore apaisé exige un état des lieux précis de la situation. La Métropole met ainsi en œuvre des études acoustiques et déploie des capteurs de bruit dans de nombreux points du territoire. Pour être au plus près de la réalité du territoire, elle s'appuie sur des dispositifs innovants et sur des dispositifs impliquant les citoyens. La sensibilisation des générations futures représente un volet important de cette action pour construire un territoire d'avenir. Et là encore, la Métropole innove. Le premier salon de la ludopédagogie environnementale a réuni plus de 70 exposants et 500 professionnels.

Chiffres clés

- 5 études acoustiques réalisées à différents points du territoire
- 11 points de mesure identifiés pour expérimenter des capteurs de bruit innovants dans le cadre de la préfiguration de la Smart Métropole
- 2000 capteurs citoyens sur la qualité de l'air, 300 capteurs mobiles, 50 capteurs fixes positionnés autour de cas d'usage
- 14 000 observations réalisées par les citoyens avec le micro-capteur DIAMS
- 120 animations à destination du grand public et 11 000 personnes sensibilisées dans le projet DIAMS
- 10 communes accompagnées sur le volet « air »
- 1 200 demi-journées d'animations réalisées dans les écoles
- 14 000 élèves sensibilisés
- 19 séminaires, dont 3 organisés en plein air

Biodiversité terrestre, marine et aires protégées

La Métropole anime quatre sites Natura 2000. L'année 2022 a permis la réalisation d'études à caractère scientifique et technique sur ces différents sites. Cette action a permis d'améliorer sensiblement la connaissance de la faune et de la flore. Une cartographie des habitats naturels a également été réalisée sur les sites Natura 2000 « plateau de l'Arbois » et « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ». De plus, la Métropole continue sa mission de suivi de la reproduction des aigles de Bonelli sur le site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ».

Ces études d'amélioration des connaissances contribuent à la mise en œuvre d'actions de gestion et de protection des espèces et des habitats naturels ainsi qu'à la prise en compte des enjeux de conservation dans les projets prévus sur les sites.

Il est à noter également la finalisation de plusieurs mesures de gestion favorables aux espèces menacées avec l'engagement de contrats Natura 2000 subventionnés par l'Europe : arrachage d'espèces végétales exotiques envahissantes sur le pourtour de l'étang du Pourra, mise en tranquillité de la grotte de la Baume Sourne pour la conservation des chauves-souris présentes dans la chaîne de

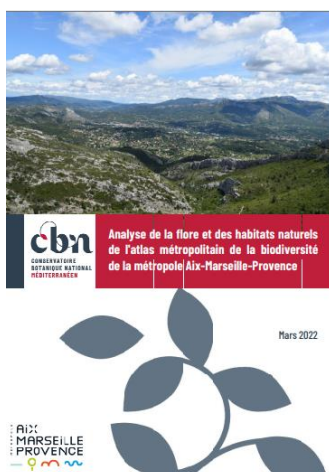
l'Étoile...

(Illustrations : chiro ; Grotte de la Baume Sourné_GC P)



Atlas métropolitain de la biodiversité

En coopération avec le Conservatoire botanique national méditerranéen, la Métropole Aix-Marseille-Provence a élaboré le volet « habitats naturels » de l'Atlas métropolitain de la biodiversité. Ce sont 26 habitats naturels qui sont qualifiés d'intérêt prioritaire pour le territoire parmi les 146 connus.



(Illustrations : Rapport CBNMED ; HABNAT_IP)

L'Atlas métropolitain de la biodiversité se rapproche des communes

2022 a également permis la constitution d'un réseau « Atlas métropolitain de la biodiversité » qui permet aux communes volontaires de partager des réflexions, des expériences et des outils autour de la valorisation du patrimoine naturel. Ainsi le 20 juin 2022, 13 communes ont signé la charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité. La Métropole a également accompagné la commune d'Alleins dans son dossier de candidature ABC laquelle a reçu les félicitations du jury et de l'Office français de la biodiversité pour l'appel à projet 2022.

(Illustrations : MAMP_067470_BD ; Charte AMBABC



Le paysage au cœur

La Métropole met le paysage au cœur de ses missions : aménagement, développement économique, mobilité, environnement... Cette dynamique lui permet également de mieux accompagner les initiatives paysagères locales.

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation de la phase 2 du Plan de paysage métropolitain et à la définition des objectifs de qualité paysagère. Le rapport final, délivré à l'automne 2022, a permis d'intégrer de nombreux objectifs dans le projet de SCoT métropolitain, sous forme de prescriptions ou de préconisations.

Un paysage très étudié

Dans le cadre d'un partenariat avec l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) Versailles-Marseille, 11 étudiants ont réalisé leur projet de fin d'études (PFE) sur le territoire métropolitain. Par ailleurs, deux ateliers ont été organisés sur le site du parc agricole des piémonts de l'Étoile (Sainte-Marthe, Marseille 14^e) et sur le site du parc de la Poudrerie (Saint-Chamas et Miramas).

Par ailleurs, 2022 a permis la finalisation de l'atlas départemental des paysages et la création d'un site internet dédié (<https://departement13.atlas-paysages-paca.fr/>).

Espaces naturels et grand sites de France

La métropole d'Aix Marseille Provence se caractérise par des sites remarquables reconnus nationalement ou internationalement. Vecteurs d'une image de qualité pour la Métropole, ils contribuent à son attractivité et, étant accessibles gratuitement au quotidien, ils font partie du cadre de vie des habitants. Mais ils sont fragiles et doivent être préservés.

Des monuments naturels

De par la fréquentation et les pressions qui s'exercent sur eux, certains « monuments naturels », font l'objet d'une gestion spécifique collégiale (le parc national des Calanques, les parcs naturels régionaux Sainte-Baume, Alpilles, Luberon et Camargue), ou en gestion directe par la Métropole (Grand Site de France Concors Sainte-Victoire et site classé des étangs de Saint-Blaise). D'autres sites ne disposent pas encore d'instruments de gestions dédiés (la Côte Bleue ou l'Arbois). Et certains ne bénéficient pas – ou pas encore – de mesures de protection (l'Étoile et le Garlaban, la chaîne des Côtes et Trévaresse...).

Le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire

Le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire met en œuvre un projet de territoire de gestion intégrée de ces espaces naturels remarquables, reconnus au niveau international, et qui font l'objet d'une forte fréquentation annuelle. Cet ensemble paysager est fortement protégé par deux sites classés et deux sites Natura 2000.

Le label Grand Site de France, renouvelé en 2019, prévoit d'intégrer les ambitions du Grand Site Concors Sainte-Victoire dans les documents d'urbanisme. Entre 2016 et 2019, deux études paysagères ont été réalisées sur les piémonts sud Sainte-Victoire et nord Concors. Les élus du Grand Site ont souhaité la traduction réglementaire de ces recommandations dans le futur PLUi du Pays d'Aix. Le Grand Site a travaillé avec le service métropolitain dédié et l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix sur la préparation d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sectorielle sur les 50 000 ha du territoire labellisé.

Chiffres clés

- 1,55 million de visiteurs annuels sur le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire dont 77 % de locaux ;
- 50 000 ha sur 17 communes à cheval sur le Var et les Bouches-du-Rhône ;
- 60 demi-journées d'animation scolaires et 15 classes concernées.



Grand Site Concors Sainte-Victoire



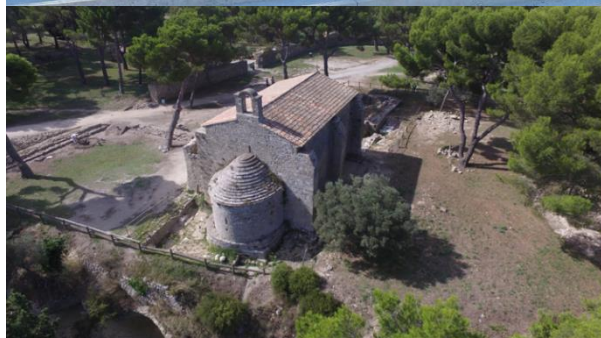
Les étangs de Saint-Blaise et la forêt de Castillon

La Métropole est gestionnaire du site archéologique de Saint-Blaise, de la réserve naturelle régionale du Pourra, des terrains du conservatoire du littoral, du domaine du Mas de l'Hôpital (80 ha de propriété métropolitaine) et du site Natura 2000 « les étangs entre Istres et Fos ».

Le berceau de la Provence et de l'Histoire de France

Des travaux d'aménagement et de mise en valeur du site archéologique de Saint-Blaise ont démarré en mars 2021. Ils consistent notamment à réaliser un pavillon d'accueil de 220 m², dans lequel sera exposée une partie des collections archéologiques du site à ce jour jamais dévoilée. Le site est également réaménagé pour l'accueil du public. Le périmètre de gestion du site archéologique a été étendu et passe de 5,5 hectares à 12 hectares.

Sur le même périmètre, sur la réserve naturelle du Pourra, la Métropole a développé un projet pour rétablir, en période hivernal, un apport d'eau par le canal de Rassuen. Ces travaux de réhabilitation permettront de lutter contre les sécheresses de plus en plus fréquentes. Ils sont réalisés durant l'hiver 2022-2023.

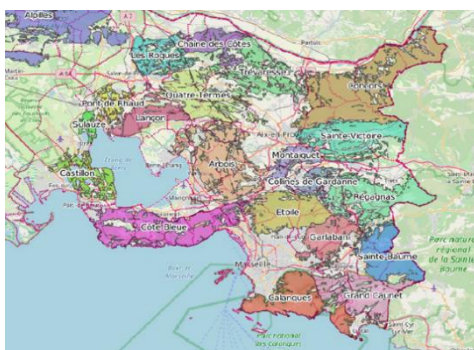


Agir contre le risque incendie de forêt

Sur les 18 massifs métropolitains, la Métropole élabore, anime et met en œuvre les plans de massifs pour la protection des forêts contre les incendies. Ils permettent d'établir une stratégie de défense pour chaque massif et d'établir une liste de travaux à réaliser.

En 2022, la Métropole a réalisé l'entretien d'une centaine de kilomètres de pistes de défense de la forêt contre l'incendie pour les services de secours. Elle a traité plus de 500 hectares de zones forestières sensibles aux feux. Elle a remis en état des dizaines de citernes d'eau posées dans les massifs ou remises en état. Elle a installé et réparé des dizaines de barrières DFCI (Défense des forêts contre l'incendie).

Pour innover dans le dispositif de préservation des feux de forêt, un contrat de coopération entre la Métropole et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mise en place en décembre 2019. Il facilite la remise en culture des friches agricoles et développe le pastoralisme dans les secteurs à enjeu de DFCI. Près de 4000 ha de friches ont été repérés et caractérisés. À ce jour, une dizaine de projets de revalorisation sont en cours, occupant une surface de près de 20 hectares.



Carte des 19 massifs forestiers de la métropole

Chiffres clés

- 4 M€ investis chaque année par la Métropole dans la préservation des massifs forestiers

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Dans le cadre de plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau, la Métropole déploie des actions pour la qualité de l'eau et des milieux naturels ainsi que pour la prévention des inondations. Elle agit également pour réduire le risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte.

La Métropole délègue ou confie, par conventions, à des partenaires (EPAGE HuCA*, MENELIK, SMAVD, SYMADREM**, SYMCRAU***, etc.) la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de préservation de la qualité des milieux aquatiques et de lutte contre les risques liés aux inondations. Ces structures assurent également l'animation de démarches partenariales et la concertation des acteurs permettant ainsi une vision intégrée des divers enjeux.

**Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Huveaune-Côtières-Aygalades*

***Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer*

****Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau*

Un programme d'actions

Cette organisation permet d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions pluriannuel 2021-2024, d'un montant global de 120 M€, dont les grands axes sont :

- La préservation des zones humides par la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides sur le territoire métropolitain,
- La préservation, voire la restauration des milieux aquatiques, tout en engageant des actions de réduction des risques d'inondation sur le territoire métropolitain (contrats de milieux et autres démarches réglementaires),
- La lutte contre la pollution déversée dans les cours d'eau et en mer,
- Le programme d'actions de réduction de la vulnérabilité et l'accompagnement des communes pour une prise en compte du risque inondation, notamment dans leur document d'urbanisme,
- Le développement d'une astreinte et d'une veille météorologique,
- La valorisation touristique et des usages liés aux milieux aquatiques.

Un contrat d'aide métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et du petit cycle de l'eau a été conclu avec l'agence de l'eau, sur la période 2021-2023. Ce contrat représente, pour la compétence GEMAPI, 46 actions pour une somme de 20 M€ jusqu'en 2023. Les grandes orientations de ce contrat sur le volet GEMAPI englobent la restauration hydromorphologique et les entretiens pluriannuels des cours d'eau, le plan de gestion stratégique des zones humides, la continuité écologique et la désimperméabilisation.

Une voie verte pour l'Huveaune

L'aménagement des berges de l'Huveaune avec la création d'une voie verte représente une opération emblématique de réintégration d'un cours d'eau et de ses valeurs écologiques en milieu urbain. Ce projet, qui concilie prévention des inondations, restauration écologique et amélioration du cadre de vie, est porté conjointement par les services de la mobilité et de la GEMAPI. Il est conçu en partenariat avec EPAGE HuCA.

Le budget prévisionnel est de 22 M€ avec une première phase 2022-2026 estimée à 10,3 M€. La seconde phase s'étendra de 2026 à 2030.

Ce projet est passé d'une création de voie verte à celui de projet d'aménagement en intégrant des enjeux de la GEMAPI.

Un premier chantier a démarré, en septembre 2022, dans le secteur Heckel, dans le 11^e arrondissement de Marseille. 60 logements et 20 entreprises vont être sécurisés et protégés d'une crue décennale, soit plus de 150 habitants et 150 emplois. De plus, les riverains disposeront d'un poumon vert relié aux deux rives de l'Huveaune.

La sensibilisation des habitants

La gestion des milieux aquatiques, la prévision contre les inondations et la gestion de la ressource en eau sont des domaines méconnus des populations et des acteurs locaux, publics comme privés. Consciente de ce déficit d'information, la Métropole, en lien avec l'agence de l'eau, s'est engagée dans une vaste opération de sensibilisation des populations à travers plusieurs dispositifs qui se renforcent et se complètent mutuellement.

Chiffres clés

- 4 bassins versants
- 11 sous-bassins versants

- 300 ouvrages de protection contre les inondations
- 375 zones humides
- 2912 km de cours d'eau

Transition climatique

En 2022, le programme de travail du Plan climat-air-énergie métropolitain s'est structuré autour de trois notions : expliquer, mobiliser et agir. La Métropole se doit d'être exemplaire sur son territoire, alors que les conséquences du changement climatique se font ressentir plus intensément chaque année.

Expliquer

Entre les mois de mai et octobre 2022, l'équipe du Plan climat et le service Ingénierie du bâtiment ont mis en place le programme « Vous êtes au courant ? », visant à sensibiliser les agents métropolitains à la maîtrise de l'énergie au bureau. Au total, 135 agents ont été mobilisés à l'importance de la sobriété énergétique pour limiter le changement climatique.

À l'issue de cette première campagne, 71 % des participants indiquent avoir modifié leurs comportements à la suite des ateliers.



En 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a animé six sessions de la Fresque du Climat version quizz au salon des Nauticales de La Ciotat. Une cinquantaine de visiteurs ont ainsi été directement sensibilisés aux enjeux climatiques.



Fresque-quizz au salon des Nauticales - 19 mars 2022

Les ateliers de travail, « Le jeudi, je dis climat ! », permettent d'intégrer les questions liées aux problématiques « climat, air, énergie » dans les pratiques professionnelles. Ils sont ouverts aux agents métropolitains mais aussi aux communes et aux autres agents territoriaux. En 2022, cinq sessions ont réuni 60 participants.



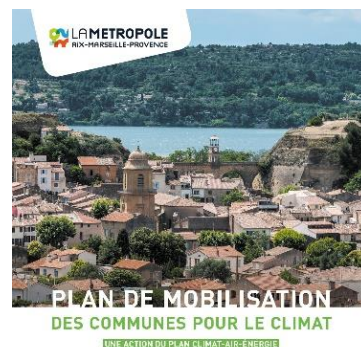
L'exposition « nature en ville et changement climatique » a été créée par la Région Sud et l'association Chercheurs en herbe. En 2022, dix structures ont accueilli dans leurs locaux l'exemplaire métropolitain de cette exposition, soit une durée de 242 jours de prêt sur l'année. En fin d'année 2022, un exemplaire supplémentaire de l'exposition a été fourni à la Métropole.



Exposition « Nature en ville et changement climatique » à la médiathèque d'Istres - octobre 2022

Mobiliser

Le 16 décembre 2021, en parallèle de l'adoption du Plan climat-air-énergie, les élus métropolitains ont voté à l'unanimité l'adoption d'un Plan de mobilisation des communes pour le climat. Ce document permet d'accompagner les communes dans le développement de leurs politiques en faveur du climat, de l'air et de l'énergie, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du PCAEM. Les premières signatures auront lieu au début de l'année 2023.



2022



Agir

La Métropole mène des actions volontaristes pour atteindre ses objectifs de décarbonation du territoire afin de préserver l'intégrité des personnes, des biens et des aménités naturelles.

Construire une trame noire à l'échelle métropolitaine

La Métropole travaille conjointement avec le Cerema à l'identification de la trame noire sur le territoire, ainsi qu'à l'élaboration de préconisations pour la restaurer dans les zones à enjeu.

En pratique, il s'agit d'un outil pédagogique pour sensibiliser les acteurs œuvrant dans le champ de l'éclairage à la pollution lumineuse et à ses conséquences en termes de biodiversité. La trame noire permet d'identifier et de mettre en exergue des zones à enjeux dans les documents de planification (SCoT, PLUi...). Elle permet également de définir des préconisations /recommandations en termes d'éclairage qui pourront se poursuivre par des actions plus ciblées sur le territoire.



Première visualisation des zones les plus sombres de la métropole d'Aix-Marseille-Provence



*Documents de communication mis à disposition du public lors des événements
« Agir ensemble pour éclairer mieux »*

Contribuer à la neutralité carbone

Dans le cadre de leurs plans climat respectifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles ambitionnent d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. L'enjeu est de faciliter l'émergence de projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou de séquestration carbone. Les deux institutions ont lancé un marché public,

au terme duquel la coopérative Carbone de La Rochelle a été sélectionnée pour réaliser l'étude de préfiguration du dispositif. Ce travail, d'une durée de 15 mois, a débuté au mois de novembre 2022 et aboutira au financement de deux projets expérimentaux sur le territoire.



Le volet changement climatique des documents de planification et d'urbanisme

En 2022, un accompagnement est proposé aux équipes des PLUi par les agences d'urbanisme afin de mieux intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification. Il se poursuivra en 2023.

*Programme des ateliers proposés aux équipes des PLUi sur
L'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents de
planification*

Les îlots de chaleur urbains

La Métropole souhaite initier une première démarche Smart City à travers la mise en place d'une plateforme Smart City (IOT) et l'étude de six cas d'usage. Dans ce cadre, des capteurs mesurant la température de l'air et l'humidité vont être installés à partir de l'été 2023.

Durant l'année 2022, le travail a consisté à choisir les technologies de capteurs et les sites à monitorer.

Chiffres clés

- 12,5 tonnes d'équivalent CO₂ émises, tous les ans, par habitant dans la métropole, soit 55 % des émissions totales de la région de la même année
- 67 % des émissions émises par l'industrie
- 52 % de la consommation d'énergie par l'industrie, 26 % par les transports et 20 % par le secteur résidentiel/tertiaire
- 4 % de la consommation territoriale provient de la production d'énergies renouvelables.
- 1^{re} source d'énergie renouvelable : l'hydroélectricité, suivie par la filière biomasse, puis la filière photovoltaïque
- 58 % des polluants atmosphériques sont d'origine industrielle mais en forte baisse. Les transports concourent pour 31 % aux émissions de polluants

Eau, assainissement, pluvial

Depuis plusieurs années, une stratégie de transition écologique et de développement durable est adoptée au sein des politiques publiques d'eau et d'assainissement. Elle se retrouve dans les différentes actions mises en œuvre par la Métropole avec pour enjeux la santé publique, la protection des milieux, la performance énergétique et les économies d'eau...

L'année 2022 a été marquée par une période de sécheresse exceptionnelle au niveau national avec des tensions importantes sur les ressources en eau. La Métropole a dû gérer une situation de crise avec ses exploitants, aux côtés des services de l'État et de ses partenaires (Commission exécutive Durance, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance...). Malgré des tensions, notamment sur certaines ressources locales, les usagers n'ont au final souffert d'aucune coupure d'eau potable.

Cependant, l'année 2022 marque une étape charnière, et les épisodes de sécheresse risquent de devenir la norme. Aussi, la Métropole a décidé de préparer l'avenir en poursuivant et développant un plan d'actions d'économies d'eau sans précédent, à tous les niveaux : études et schémas directeurs stratégiques, investissements importants (travaux de sécurisation, lutte contre les fuites...), sensibilisation des usagers à la nécessaire sobriété, partenariat avec les autres acteurs de l'eau afin d'éviter les conflits liés aux usages de l'eau. Au sein de la Métropole, une instance de gouvernance dédiée a été créée, le Comité Ressources Sécheresse métropolitain, pour bâtir une stratégie de résilience.

Planifier et anticiper

La Métropole a pour missions générales l'accompagnement de la gouvernance dans l'orientation et la définition d'une politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial, ainsi que le pilotage de cette politique au sein du territoire métropolitain.

Au niveau stratégique, elle a la charge de l'élaboration, de l'organisation et de la mise en œuvre des schémas directeurs métropolitains de l'eau potable et de l'assainissement.

Elle planifie et réalise les investissements dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale. Elle pilote la politique tarifaire. Au lendemain de la fin des conseils de Territoire, elle a aussi pour missions l'harmonisation des modes de gestion et la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

Offrir un service optimal à la population

Au niveau opérationnel, la Métropole assure les missions suivantes :

- Gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable et organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
- Assurer le contrôle de la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
 - Gérer le service public de l'assainissement non collectif,
 - Assurer la gestion des eaux pluviales,
 - Assurer le contrôle opérationnel des exploitants,
 - Réaliser des études et l'instruction des permis de construire,
 - Piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.

Elle assure également le pilotage et le suivi des contrats des délégations de service public qui portent principalement sur :

- Le contrôle et l'évaluation de la qualité et la performance des services délégués de l'eau potable et de l'assainissement,
- La gestion des indicateurs de performance,
- La coordination du suivi des différents engagements contractuels,
- L'élaboration de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations, et de propositions d'améliorations.

Concilier les échelles métropolitaine et locales

La Métropole réalise des schémas directeurs pour les compétences « alimentation en eau potable » et « assainissement sanitaire » à l'échelle du territoire. Ces schémas sont des outils de diagnostics, de propositions de programmes d'actions et d'aides à la décision. Du fait du vaste périmètre métropolitain, il est apparu nécessaire de disposer de schémas directeurs métropolitains traitant d'enjeux à grande échelle et de conserver des schémas directeurs à l'échelle locale afin de traiter des thématiques de proximité.

L'élaboration des schémas directeurs locaux a été initiée en septembre 2021. Entre 2021 et 2023, la Métropole a réalisé les diagnostics, les investigations complémentaires, les campagnes de mesures sur le terrain et les études connexes. L'année 2023 est consacrée à la définition de scénarios et à la construction des plans d'actions afin de permettre leur mise en œuvre dès l'année 2024.

Préservation de la ressource en eau

La Métropole œuvre au quotidien pour réaliser des économies d'eau.

Des travaux constants sur le canal de Marseille permettent de prélever 100 millions de m³ par an de moins sur la Durance. Les recherches des fuites sur les réseaux d'eau potable sont régulières. Et 23 M€ par an sont consacrés au renouvellement des réseaux. L'installation de 1000 capteurs acoustiques connectés permettent un suivi permanent de nombreux tronçons de canalisations.

Concernant le service à la population, plus de 270 000 compteurs intelligents ont déjà été déployés. Cette technologie offre une détection en temps réel des fuites et favorise ainsi la maîtrise des consommations par l'utilisateur.

La Métropole solidaire

Afin de lutter durablement contre la précarité et la pauvreté, la Métropole a mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières. Ces dispositifs s'adressent aux usagers rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs factures ou charges d'eau.

En 2022, la Métropole a aidé 198 ménages pour un montant total de 23 906 €. Les exploitants ont, quant à eux, effectué un abandon de créance pour un montant de 20 801 €.

Chiffres clés

- 1 960 723 habitants desservis en eau potable
- 131 064 109 m³ d'eau potable vendus
- 7751 km de canalisation de distribution d'eau potable
- 1 700 964 habitants desservi par le service public de l'assainissement collectif
- 25 926 tonnes de boues évacuées
- 5466 km de réseau d'assainissement collectif
- 192 071 habitants desservis par le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
- 3407 contrôles de systèmes d'assainissement non collectif
- 95 %, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

Gestion et maîtrise des déchets

Le Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) fixe l'objectif de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015. L'enjeu est d'atteindre le « zéro déchet, zéro gaspillage » à l'horizon 2035.

La Métropole a mis en service plus de 100 nouveaux équipements (conteneurs enterrés, colonnes semi-enterrées...) pour la collecte des recyclables et des ordures ménagères.

Des sondes connectées pour définir des alertes de remplissage des contenants ont également été installées sur des colonnes dans le cadre de la Smart City.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, tous les Métropolitains ont les mêmes consignes de tri. Plus de doute possible : tous les emballages peuvent être déposés dans le bac jaune ou la colonne de tri jaune.

L'un des centres de tri, qui sépare les emballages par matière pour les expédier vers les filières de recyclage, a bénéficié d'améliorations conséquentes telles que l'installation de nouveaux trieurs optiques et d'une nouvelle cabine de contrôle qualité.

Les déchèteries de Peypin et Bonnefoy à Marseille ont été réaménagées pour améliorer les conditions d'accès, de circulation et de fonctionnement et ainsi offrir de meilleures capacités de tri et de réemploi pour l'ensemble des flux de déchets.

La nouvelle déchèterie de Salon a été inaugurée et mise en service en septembre 2022. Équipée de 11 quais, d'un espace réemploi, d'une zone de dépôt au sol des végétaux, elle offre aux usagers un service de qualité.

Un recydrive a également été inauguré le 10 juin 2022 à Salon-de-Provence, les Milanis.

Des travaux de modernisation ou de renouvellement des installations se poursuivent également dans les centres de transfert.

La fermeture, le 31 octobre 2022, du centre de stockage des déchets non dangereux (CSDnD) de La Fare-les-Oliviers a modifié l'activité et la quantité de déchets prise en charge sur le centre de transfert de Salon-de-Provence. Des démarches administratives sont en cours pour permettre la prise en charge de 20 000 tonnes de déchets supplémentaires par an sur ce site.

La Métropole a créé l'appli Déchets Aix-Marseille-Provence. De multiples fonctionnalités apportent toutes les solutions proposées par l'institution pour mieux trier, recycler, réutiliser et donc réduire très sensiblement sa production de déchets

Sensibiliser à la réduction des déchets

Pour accélérer l'évolution des comportements, la mise en place de campagnes de communication, d'actions de proximité, de sensibilisation des différents publics est primordiale.

En 2022, 746 classes ont été sensibilisées à la réduction des déchets. En parallèle, près de 200 actions de sensibilisation de proximité ainsi que 8 campagnes de communication ont été menées auprès des habitants.

Cet été, les animateurs écoresponsables sont venus à la rencontre de la population, sur les plages du territoire, à bord de leur triporteur et ont distribué le livret estival « Jeux & Bons Réflexes » 2022 pour faire adopter les bons #R3FLEXES aux vacanciers.

Des familles écoresponsables

Sélectionnés parmi 1 300 volontaires, 50 foyers ont participé à une démarche ludique et conviviale de réduction des déchets.

Pendant six mois, ces « familles écoresponsables » ont expérimenté les bons R3FLEXES à mettre en œuvre ainsi que les solutions proposées par la Métropole pour consommer autrement, réduire significativement la production de déchets, mais également faire des économies.

Pour que cette expérience profite au plus grand nombre, sept familles ambassadrices ont accepté de participer à une web-série qui a suivi leurs progrès et l'évolution de leurs comportements. L'enjeu étant que le plus grand nombre de Métropolitains possible se reconnaissent dans cette démarche, qu'ils se sentent concernés et qu'ils décident, eux aussi, de passer à l'action.

Campagne de broyage des déchets verts

Des campagnes de broyage des déchets verts ont été organisées durant les mois de novembre et décembre 2022 dans plusieurs déchèteries métropolitaines.

Chiffres clés

- 221 € TTC par habitant : le coût complet global de la compétence Déchets sur le territoire métropolitain
- 1 140 442 tonnes de déchets ont été prises en charge par les différents services de la Métropole, soit près de 601 kg par habitant
- 57 % des déchets pris en charge sont constitués d'ordures ménagères résiduelles, soit 342 kg par habitant
- 30 % des déchets pris en charge sont issus des collectes en déchèteries, soit 183 kg par habitant
- 7 % des déchets pris en charge sont issus de la collecte sélective et séparative, soit 43 kg par habitant
- 6 % des déchets pris en charge sont constitués des collectes d'encombrants au porte-à-porte, d'autres apports divers acheminés vers les différentes unités de gestion des déchets, soit 33 kg par habitant

Ports de plaisance

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires. Elle gère 28 ports de plaisance sur l'ensemble du littoral : Saint-Chamas, Berre-l'Étang, Istres Côte Bleue, Marseille, La Ciotat.

Chiffres clés

- 26 nations accueillies dans les 2 Centres de préparation aux Jeux (CPJ) de la Pointe Rouge et du Frioul
- 23 600 nuitées et 2 281 passages enregistrés lors de la saison estivale (+ 20 % par rapport à 2019 : avant Covid-19)
- 80 contrats de professionnels sur le domaine public maritime rédigés, signés et en cours de notification.

L'année a été marquée par la préparation des JO 2024. Vingt-six nations ont été accueillies dans les CPJ soit un total de 450 personnes.

Afin de permettre une cohabitation apaisée entre les différents usages et éviter ainsi tout conflit, la Métropole a dû agir dans un temps très contraint.

Centre de préparation du port de la Pointe Rouge

À la Pointe Rouge, le club Yachting Club de la Pointe Rouge, et deux associations, Sidéral et Eau Large de Noé, accueilleront 16 nations pour leur préparation olympique.

La Métropole a effectué des travaux de réaménagement de la trame circulatoire et de réfection de la voirie. Elle a réglementé l'utilisation de la cale.

Centre de préparation du port du Frioul

La mise en place de ce site d'une superficie de 4 000 m² a permis, dès 2022, de ne pas saturer la Pointe Rouge. Il offre une alternative intéressante aux petites nations et petits groupes d'athlètes.

Dix nations ont été accueillies au Frioul.

La Métropole a complètement réaménagé le site. Elle a coordonné le fonctionnement du CPJ, de la rédaction des contrats avec la délégation jusqu'à l'accueil sur place des équipes.

L'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre des JO est cofinancé par le CD13 et la Région Sud. Le reste à charge a été pris au budget général, ainsi ces dépenses ne sont pas imputées aux plaisanciers eux-mêmes.

Sécurisation des sites et aménagements

La fréquentation des ports, en 2022, a augmenté de 20 % par rapport à 2019 (année de référence avant Covid-19).

Fort des constats des années passées, l'accent a été mis sur les actions relatives à la sécurité des sites.

Les actions conjuguées de la Métropole sur les principaux ports ont prouvé leur efficacité. La navigation et le plans d'eau sont beaucoup plus apaisés.

Simultanément, la Métropole a poursuivi la modernisation des équipements portuaires. Notamment l'aménagement du parking quai Marcel Pagnol et le réaménagement ainsi que la sécurisation de la cale publique du port de La Ciotat.

De plus, la Métropole inscrit la gestion des ports dans une logique de développement durable.

- Certification « Ports Propres » du port de La Ciotat obtenue pour la 5^e fois.
- Adoption d'une délibération-cadre en décembre 2022 avec les objectifs d'atteindre des certifications « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs En Biodiversité » (PPAB) d'ici à 2025.

Culture et sport

Sport

La direction est en charge de la mise en œuvre de la politique sportive en matière d'évènementiel et de haut niveau, de développement sportif et d'inclusion par le sport. Elle gère également des équipements structurants et de proximité ainsi qu'un réseau d'équipements aquatiques.

La Métropole soutient le sport collectif et individuel de haut niveau ainsi que le sport collectif amateur de niveau national. Elle accompagne également les manifestations et événements sportifs internationaux et ou très grand public. Ces rendez-vous proposent, en outre, des actions sociales : lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité femme-homme... L'action de la Métropole s'appuie aussi sur le sport pour tous et les dispositifs d'inclusion. L'enjeu est de rétablir l'égalité d'accès aux pratiques sportives des publics les plus éloignés mais également d'explorer des gisements d'emplois.

Chiffres clés

- 77 actions ont été menées par les clubs de haut niveau pour plus de 1000 jeunes bénéficiaires et 242 heures d'animations dispensées ;
- 968 actions ont été déployées par les clubs de proximité pour 8000 jeunes bénéficiaires et 3693 heures d'animation dispensées.

Parmi les événements sportifs soutenus par la Métropole

- La 9^e édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix au Country Club Aixois
- La 11^e édition de l'Ironman 70.3
- La Rugby Africa Cup au stade Maurice David, en juillet 2022
- La 12^e édition de La Marseillaise des Femmes qui a réuni 8 000 participants
- Le Freestyle Cup qui a attiré 90 000 personnes sur 10 jours
- La mythique course pédestre Marseille-Cassis
- Les matchs de Coupe d'Europe pour le PAUC Handball et le Pays d'Aix natation - water-polo
- Le Mondial La Marseillaise à pétanque, le plus grand concours de pétanque au monde
- Le Défi Monté-Cristo, 1^{er} événement européen de natation en mer

Équipements structurants et de proximité

La Métropole assure la gestion de quatre équipements sportifs structurants : le stade Maurice David à Aix-en-Provence, le stade Parsemain à Fos-sur-Mer, l'Aréna à Aix-en-Provence, le stadium Miramas Métropole.

Elle gère également cinq équipements de proximité : la base de loisirs du Farigoulier à Pertuis, la base des sports et de loisirs de l'Estéou à Marignane, le centre sportif de Fontainieu à Marseille, le centre équestre Mas de Combes et le golf Mas de Combes à Miramas.

Du côté des piscines

La Métropole a aussi en charge la gestion de 18 piscines métropolitaines, dont 1 en délégation de service public. 66 associations aquatiques sont conventionnées, en 2022, ce qui représente 8500 adhérents. La politique du « savoir-nager » concerne 1200 classes scolaires chaque année. Quant aux activités encadrées, elles accueillent environ 7 500 adhérents.

Chiffres clés

- 1 086 528 personnes accueillies dans les piscines métropolitaines en 2022

Culture

La politique culturelle de la Métropole est animée par trois idées-forces : proximité, attractivité et développement territorial. Elle se décline en synergie avec les autres partenaires publics, et notamment l'État.

Spectacle vivant

En matière de spectacle vivant, la Métropole est organisatrice du dispositif « Tournées intercommunales » qui sillonne les communes du territoire. Elle suit et finance la scène de musiques actuelles 6MIC, à Aix-en-Provence.

La Métropole développe des projets d'action culturelle aux plus près des populations. 52 654 personnes ont participé à l'un de ces projets dans l'année.

Quant à la régie culturelle Scènes & Cinés, elle est identifiée comme un pôle dédié au spectacle vivant, aux musiques actuelles et au cinéma avec des propositions qui irriguent la zone métropolitaine Istres-Ouest Provence et au-delà. Elle compte trois théâtres, deux salles mixant théâtre et cinéma, trois cinémas, une salle de concert et une salle polyvalente.

Chiffres clés

- 133 spectacles de théâtre présentés par Scènes & Cinés
- 40 concerts proposés par Scènes & Cinés ont accueilli 10 000 spectateurs
- 146 179 spectateurs dans les cinémas Scènes & Cinés
- 40 spectacles jeune public proposés par Scènes & Cinés
- 100 représentations scolaire proposés par Scènes & Cinés

Lecture publique

Lecture par Nature est emblématique d'une politique culturelle métropolitaine qui met au cœur de son projet la lecture publique. La manifestation se déroule dans les médiathèques de sept aires de lecture correspondant à des bassins de vie et de circulation : aixoise, aubagnaise, Est-étang de Berre, Marseille, Ouest-étang de Berre, Salonnaise, Val de Durance.

Du 12 janvier au 27 février 2022, l'événement culturel de la Métropole, s'est déployé dans 67 médiathèques et bibliothèques. Des rencontres, spectacles, ciné-concerts, expositions, projections pour explorer les liens entre littérature et cinéma.

Le festival de l'Imaginaire s'est tenu avec succès à Saint-Cannat et sur quatre autres communes du territoire métropolitain, et a réuni près de 1 000 visiteurs dont beaucoup de jeunes lecteurs.

Les médiathèques du territoire

La médiathèque intercommunale de l'ex-conseil de Territoire Istres-Ouest Provence (MIOP) est implantée dans les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres (comprendant le quartier d'Entressen), Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce réseau a pour mission de garantir aux populations desservies une égalité et une continuité d'accès au savoir et à l'information par la mise à disposition de collections physiques (tous supports) et numériques larges et adaptées aux besoins et usages en vigueur. Ces médiathèques sont également des lieux de sociabilité, de débat et de formation, chacun étant animé par une programmation culturelle tout à la fois spécifique et diversifiée.

La médiathèque de Fos-sur-Mer rénovée a été mise en service le 23 août 2022. Et celle de Cornillon-Confoux, le 5 novembre 2022. La 1^{re} pierre de la médiathèque René Char d'Istres a été posée le 8 octobre 2022. Le chantier de la nouvelle médiathèque de Grans a été lancé en mai 2022.

La médiathèque des Carmes est en espace de vie, de développement personnel et de sociabilité, tout autant qu'en réservoir de connaissances et d'informations.

Chiffres clés

- 16 400 adhérents aux médiathèques du réseau Istres-Ouest Provence
- Fréquentation : 131 245 personnes ont fréquenté les médiathèques d'Istres-Ouest Provence
- 52 654 personnes ont participé à une action culturelle proposée par le réseau des médiathèques d'Istres-Ouest Provence
- 104 000 personnes sont entrées dans la médiathèque des Carmes
- 238 000 documents physiques prêtés en 2022 par la médiathèque des Carmes
- 1100 scolaires, de la maternelle au lycée, ont été accueillis par la médiathèque des Carmes

Polaris centre d'art

Polaris centre d'art est un établissement artistique et culturel construit au cœur de la ville d'Istres. Cet équipement métropolitain a ouvert ses portes en juin 2022. Il ambitionne de créer des liens durables avec les publics à travers des expositions et des expériences à vivre. C'est un véritable lieu ressource des arts visuels sur la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Chiffre clés

- 4 250 personnes ont franchi les portes de Polaris centre d'art en 2022

Le patrimoine culturel

La Métropole recense, protège, étudie et promeut le patrimoine archéologique du territoire. Elle le valorise à travers des actions culturelles à destination du public. Elle accompagne également les communes en matière de politique et d'actions patrimoniales.

En 2022, outre un sondage archéologique à la chapelle Saint-Sulpice, à Istres, la Métropole a réalisé différentes actions : étude scientifique, expertise de biens culturels, classement et inventaire de fonds, conception, réalisation, mais aussi commissariat scientifique d'expositions... Elle a participé à quatre événements à vocation patrimoniale. Quarante-huit interventions en milieu scolaire ont été initiées.

Chiffres clés

- 1 opération archéologique
- 6152 photographies numérisées et 3177 objets de musée récoltés
- 6 publications
- 48 interventions en milieu scolaire

L'enseignement artistique

Les conservatoires d'Istres, de Miramas-Grans et de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont pour mission l'enseignement artistique de la musique et de la danse en direction d'un public large, de tous âges à partir de 4 ans, et ce, en respectant le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture.

Chiffres clés

- 912 élèves dans les conservatoires
- 686 heures d'enseignement hebdomadaire
- 72 manifestations organisées dans les conservatoires ont réuni 5900 spectateurs

Crématoriums

La Métropole Aix-Marseille-Provence gère quatre crématoriums, deux en délégation de service public, Aubagne et Aix-en-Provence et deux en régie de recette, Marseille et Martigues. Ces équipements accueillent et accompagnent les familles. Ils ont pour mission la crémation et le gardiennage des urnes (maximum 1 an).

La compétence crématorium relève du service public industriel et commercial (SPIC). Les crématoriums de Marseille et Martigues sont des régies dotées de la seule autonomie financière. Ils sont administrés, sous l'autorité de la présidente de la Métropole et du conseil métropolitain, par un conseil d'exploitation ainsi qu'un directeur.



Le crématorium Saint-Pierre



Le crématorium de Martigues

Chiffres clés

- 4402 crémations assurées, en 2022, par le crématorium de Marseille
- 1454 crémations assurées en 2022, par le crématorium de Martigues

Appui et Services

La direction générale déléguée Appui et Services contribue à bâtir une Métropole innovante, compétente et efficace dans son action administrative, mais aussi engagée dans l'achat responsable et la transition écologique.

Achat

La Métropole développe une véritable approche économique des achats, en identifiant les leviers de rationalisation, de mutualisations et d'économies.

Chiffre clé

- 29 M€ de gains financiers notifiés résultant des plans d'action achat

Le Spaser, la colonne vertébrale de l'achat public

La mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a permis d'identifier des leviers et des gains en amont de la passation de marchés. L'enjeu est de les communiquer auprès des prescripteurs dans une démarche volontariste et de monter ainsi des équipes pluri-disciplinaires permettant de travailler les différents axes de l'achat durable auprès de l'ensemble des directions. La mobilisation des acheteurs a permis de sensibiliser les prescripteurs et les directions ressources à la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans l'expression de besoins et l'analyse des offres.

Le 24 novembre 2022, la Métropole a été lauréate des Trophées de la commande publique dans la catégorie « Politique achat responsable », un an après l'adoption du SPASER. Ce trophée, a permis de valoriser la méthodologie et les ambitions visées. Il récompense le travail collectif porté par l'administration métropolitaine.



Chiffres clés

- 49 % des marchés notifiés en 2022 comportent des considérations environnementales
- 14 % des marchés notifiés en 2022 comportent des considérations sociales
- 1,9 % de la masse d'achat métropolitaine sur marchés est adressée à des entreprises solidaires

Des gains financiers et qualitatifs

Les gains financiers notifiés résultant des plans d'action achat s'élèvent à 29 millions d'euros pour 2022. Le gain qualitatif, visé en priorité dans les dossiers achat, est l'optimisation des process internes. Les autres gains visés se situent sur le volet environnemental.

Enfin, la convention de partenariat avec l'UGAP a été renégociée pour la période 2023-2026. C'est désormais près de 80 communes qui bénéficient des mêmes tarifs avantageux que la Métropole et le Département.

D'autre part, la Métropole a poursuivi son travail de fiabilisation des projets achats via l'outil OKAVEO. L'analyse des besoins achats recensés a permis de réorienter les services vers des marchés métropolitains existants et d'identifier des projets à forts enjeux pour le montage de marchés mutualisés.

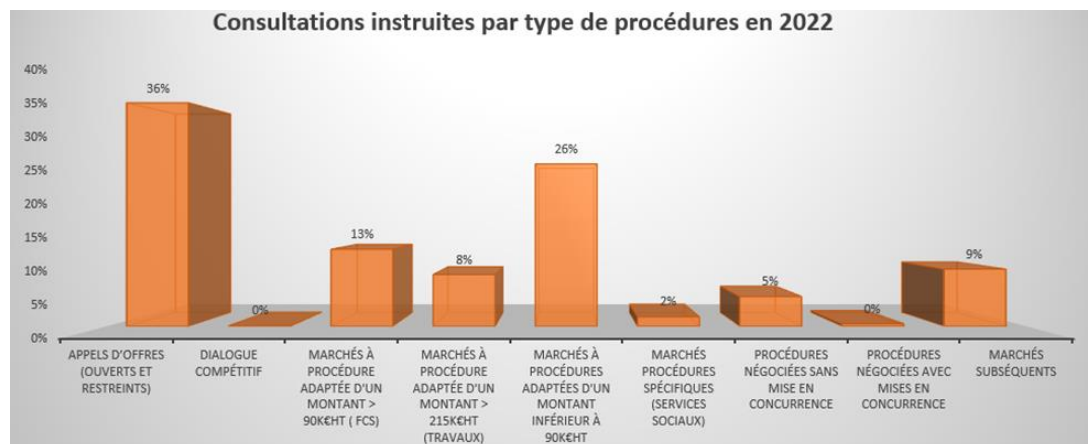
Les trois plus gros segments d'achats (transport, propreté-déchets et travaux hors bâtiments) représentent 75 % des engagements.

La Commande publique

La Métropole veille à sécuriser le passage des contrats et plus largement des intérêts juridiques et patrimoniaux de l'institution. Elle optimise les procédures de marchés publics par un process qualité et des outils efficaces.

Chiffres clés

- 13 commissions d'appels d'offres
- 8 commissions concessions
- 660 consultations lancées
- 514 marchés publics notifiés
- 303 documents gérés
- 1823 agents formés
- 2 clubs marchés
- 11 lettres de la commande publique
- 1 audit blanc du système de management
- 2 audits techniques sur les marchés



La direction de la Commande publique a accompagné la mise en place de la nouvelle organisation de la Métropole. Elle a également su s'adapter à un contexte économique incertain, notamment en mettant en œuvre dans les contrats des mesures destinées à faire face au contexte de hausse de prix et de pénurie, en particulier depuis les événements intervenus en Ukraine.

L'harmonisation des pratiques et le renforcement d'une approche transversale se poursuivent pour toujours gagner en efficacité.

La démarche qualité a été finalisée pour l'obtention de la norme ISO 9001 (obtenue en février 2023)

La direction Juridique

La direction Juridique a vocation, en lien avec l'ensemble des services de la Métropole, à les soutenir dans leur fonctionnement quotidien ou à les accompagner dans le traitement de dossiers spécifiques.

La direction Juridique a finalisé la relance du marché métropolitain de prestations de conseil juridique ayant, depuis sa notification, engendré la passation de quatre marchés subséquents au cours du dernier trimestre 2022.

La direction juridique a travaillé en collaboration avec la DGS et les directions opérationnelles à la mise en œuvre de la loi 3DS et à ses impacts en termes de réorganisation et de redécoupage des compétences.

La gestion des contentieux

La Métropole a mis en place des conventions d'honoraires avec les conseils de la Métropole dans le cadre de la représentation en justice.

À la suite de la disparition des conseils de Territoire, la division des Contentieux a travaillé à l'harmonisation des procédures de traitement et de suivi des dossiers contentieux de la Métropole.

Chiffres clés

- 305 nouveaux dossiers gérés par la division Contentieux sur tout le territoire
- 3 réclamations devant le Comité de conciliation de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics
- 3 médiations en cours devant le tribunal administratif

Les grands contrats

La Métropole a engagé plusieurs procédures d'envergure. Parmi elles : l'attribution à la SPLA-IN de deux concessions d'aménagement de lutte contre l'habitat indigne à Marseille ; l'attribution de la concession « mobiliers urbains » à JCDecaux et la création de la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée pour la gestion de Marché d'intérêt national de Marseille à compter du 1^{er} janvier 2024.

Chiffres clés

- 8 commissions concessions
- 33 dossiers à l'ordre du jour des 8 commissions
- 8 procédures de DSP et de concessions menées sur l'année
- 5 procédures menées avec des AMO juridiques

L'ingénierie juridique

La Métropole a pris en charge et traité 227 dossiers juridiques. Elle a validé 800 rapports juridiquement et préalablement aux bureaux et conseils de la Métropole. 500 nouveaux arrêtés de délégation de signature ont également été rédigés à la suite de la disparition des conseils de Territoire, en juin 2022, puis dans le cadre de la réorganisation, à partir de septembre. Par ailleurs, 1 238 dossiers de demande de subvention ont été déposés. Le logiciel MGDIS, qui permet de traiter une demande de l'enregistrement jusqu'au paiement du solde de la subvention, est en cours de re-paramétrage en adéquation avec la nouvelle organisation.

Concernant les assurances, 1347 dossiers de sinistres ont été enregistrés sur un an, tous risques confondus.

Les primes d'assurances 2022 se sont élevées à 5,3 M€ TTC, tous contrats confondus et honoraires de courtier compris.

Le pôle Numérique

En 2022, la démarche de gouvernance numérique a été lancée conduisant à élaborer une stratégie développée sur cinq axes : parcours usagers, territoire de confiance numérique, services aux communes, gouvernance de la donnée et numérique responsable. Ce dernier point s'est concrétisé par l'élaboration d'une charte, délibérée le 30 juin 2022, un premier meta-catalogue des données disponibles et une organisation de la fonction data.

Gouvernance, sécurité et pilotage

Le projet de centre opérationnel de sécurité (Security Operations Centers : SOC) a été déployé en 2022. Il couvre la totalité des serveurs et des postes de travail avec un EDR (antivirus de nouvelle génération). En amont, la campagne de sensibilisation des agents à l'hameçonnage a touché 100 % des agents avec une adresse de messagerie.

Chiffres clés

- 2 070 agents alertés en détectant une tentative d'hameçonnage
- 37 % de diminutions de la vulnérabilité constatées sur les serveurs

Infrastructures numériques

Si le nombre de serveurs reste stable, le volume de stockage est en forte augmentation. L'année 2022 a été marquée par un changement de l'hébergeur cloud de la Métropole. Ce projet a permis la migration de plus de 350 machines virtuelles.

Chiffres clés

- 46,11 % volumes de stockage supplémentaires
- 800 postes renouvelés au sein du parc PC informatique, exclusivement portables

Projets numériques et géomatiques

En 2022, un certain nombre de projets majeurs ont été mis en production : DECADE, SIGMA, SATURNE, Habitat Social, FSL, CRM du Développement économique, application mobile « Déchets Aix-Marseille-Provence », généralisation du SPANC à tout le territoire métropolitain, téléservice des demandes de dérogation ZFE...

Chiffres clés

- 10,1 % de tickets d'incidents en plus en 2022
- 171 mises en production de projets majeurs en 2022

Les données et la transformation digitale

L'aménagement numérique du territoire se poursuit. En 2022, la métropole est couverte en 4G à 98 % de son territoire et sa population à plus de 99 %.

En 2022, le centre d'appels Engagés au quotidien (EAQ) a enregistré 277 000 signalements de proximité et géré 225 000 appels. De nouvelles compétences ont été ouvertes sur le centre d'appels : mobilité, subventions et politique de la ville (368 appels), fonds solidarité logement, dérogations ZFE.

Moyens techniques

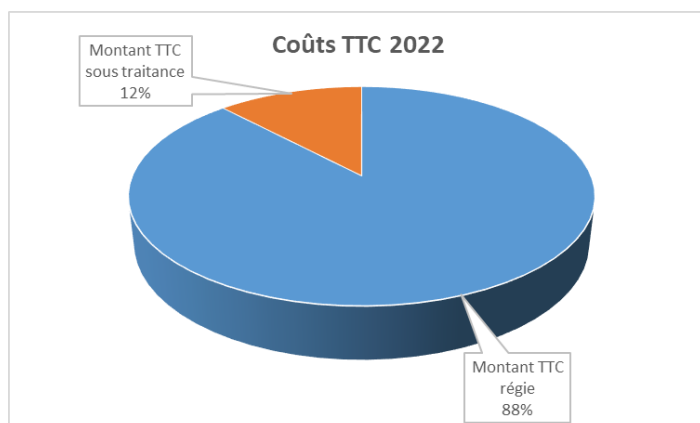
En 2022, la flotte de véhicules et engins techniques et industriels est composée de 817 unités telles que poids lourds, véhicules équipés ou spéciaux, véhicules utilitaires légers, engins de travaux publics et bateaux. Les directions opérationnelles utilisent ce matériel qui est quotidiennement entretenu et renouvelé dans le cadre d'un plan pluriannuel.

L'ensemble des opérations de maintenance de la flotte de véhicules de la Métropole est géré en interne.

De plus, la Métropole mène un travail de veille technologique et de sourcing relatifs aux nouvelles technologies du matériel. Elle déploie ainsi une stratégie de verdissement de son parc de véhicules.

Chiffres clés

- 15 486 interventions de maintenance et réparations, en régie soit 91,5 %
- 1438 interventions de maintenance et réparations effectuées par les prestataires soit 8,5 %



La Coopération métropolitaine

La direction Coopération métropolitaine a été créée au mois de mars 2022. Sur ses neuf premiers mois d'activité, cette direction a élaboré sa feuille de route. Elle a construit avec les directions métropolitaines les objectifs, poursuivi les actions déjà existantes et mis en œuvre les bonnes pratiques en matière de mutualisation et de territorialisation.

Relation aux communes et mutualisation de l'action métropolitaine

La Métropole a organisé des rencontres avec les 92 communes du territoire et des conférences avec leurs DGS afin de nouer des contacts pérennes et d'affiner les niveaux d'attente des principaux intéressés.

Une douzaine d'offres de service existantes ou à développer à l'attention des communes ont été identifiées.

Un site extranet dédié aux communes a été construit. L'année 2022 a été consacrée au choix de l'outil, à la construction de son architecture et à l'intégration des données. Autour de cette offre de coopération, la Métropole construit des réseaux professionnels répondant aux attentes exprimées par les communes. Elle prépare leurs rencontres et en assure l'organisation et le bon déroulement.

En novembre 2022, le premier réseau professionnel Achat public - Commande publique a été mis en place. Il a réuni 46 responsables et agents de la thématique représentant ainsi 38 communes du territoire.

Chiffres clés

- 92 communes de la métropole rencontrées sur site
- 2 conférences des DGS des communes

Prévention et gestion des risques majeurs

La Métropole a réactualisé les 47 plans communaux de sauvegarde ainsi que les documents d'information communale sur les risques majeurs. Elle a organisé, en partenariat avec le Cypres (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs), des exercices de gestion de crise au profit des communes. Elle a réalisé neuf exercices de simulation en interne et avec les services préfectoraux pour mettre en œuvre les salles de crise métropolitaines dans le but d'entraîner les cadres.

Depuis 2022, La Métropole teste des outils de modélisation hydrologique permettant d'évaluer en conditions quasi-réelles, l'aléa inondation sur l'ensemble du territoire.

La Métropole a également mis en place une cellule de veille hydrométéorologique GEMAPI qui fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Elle permet de répondre le plus rapidement possible en cas d'événement qu'il soit courant, inhabituel ou grave. Aucune situation de crise avérée n'a été constatée en 2022.

Chiffres clés

- 47 plans communaux de sauvegarde (PCS) réactualisés
- 25 communes accompagnées pour l'élaboration de leur document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)
- 9 exercices de simulation en matière de risques majeurs, réalisés en interne et avec les services préfectoraux pour mettre en œuvre les salles de crise métropolitaines dans le but d'entraîner les cadres

Ressources et coordination

Pour des raisons évidentes liées à la réorganisation des services métropolitains au 1^{er} janvier 2023, les directions Ressources et coordination connaissent des périmètres d'action différents entre 2022 et 2023, plus complexes à résoudre que pour les directions et services plus opérationnels. Le rapport d'activité 2023 permettra de refléter fidèlement les actions produites dans le cadre de la nouvelle Métropole.

Ressources humaines

En 2022, Métropole a dû répondre à un contexte tout à la fois complexe et contraint, porteur de nombreux enjeux tels que la finalisation du chantier sur l'harmonisation du temps de travail et du déploiement de son outil de gestion, Saturne, mais aussi et surtout, la mise en place de la nouvelle organisation métropolitaine à la suite de la loi 3DS, avec la suppression annoncée en début d'année des conseils de Territoire.

Au travers notamment de la mise en place d'une task force, la Métropole s'est employée à répondre aux objectifs de rigueur et de productivité qui lui étaient assignés, et ce, tout en en s'attachant à un climat social apaisé et en intégrant les enjeux d'accompagnement des agents et de qualité de vie au travail.

Déploiement de la badgeuse

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Métropole a souhaité élargir l'utilisation de Saturne, outil de gestion automatisée du temps de travail. De nouvelles fonctionnalités ont été mises à disposition de l'ensemble des agents titulaires, contractuels, stagiaires. Elles permettent notamment d'enregistrer et de moduler leurs horaires de travail afin de mieux articuler vie professionnelle et vie privée.

Pour une performance durable, l'harmonisation et l'automatisation des processus ont constitué une priorité de l'institution métropolitaine. Désormais, l'applicatif Saturne incarne, à ce titre, une solution d'excellence pour l'ensemble des agents métropolitains.

Chiffres clés

- 4000 agents concernés au 31 décembre 2022
- 193 badgeuses en fonction
- 2000 cartes professionnelles distribuées
- 46 réunions préparatoires ou de suivi avec les services et directions

Harmonisation des autorisations spéciales d'absences

Les agents métropolitains, au cours de leur vie, peuvent vivre des moments heureux, s'engager dans un parcours d'évolution professionnelle ou être confrontés à des difficultés familiales. L'année 2022 s'est traduite par un nouveau cadre métropolitain afférent aux autorisations spéciales d'absence que l'administration a souhaité mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023 afin de s'inscrire dans le droit fil de l'harmonisation des autres dispositifs existants.

Circonscription des risques d'atteintes à la probité

L'accroissement du contrôle des acteurs publics a incité la Métropole à une vigilance particulière dans la prévention et la détection des risques d'atteintes à la probité et de conflits d'intérêts, la frontière entre la sphère privée et la sphère publique étant de plus en plus poreuse.

La Métropole a ainsi renforcé son mode opératoire, notamment dans le cadre des procédures de recrutement, envers les candidats ayant travaillé antérieurement pour des entreprises bénéficiant de marchés publics avec la Métropole.

Les enjeux déontologiques liés au cumul d'activités ont également fait l'objet d'un focus particulier par la consolidation des outils existants, notamment en termes de suivi des situations.

Une consultation managériale qui valorise la promotion et les parcours professionnels

Durant l'année 2022, le pôle RH a mis en exergue des lignes stratégiques qui offrent aux agents un cadre lisible d'évolution de carrière.

Le bilan 2022 s'est traduit par l'inscription de 661 agents sur tableaux d'avancement et 39 agents sur liste d'aptitude.

Le parcours des agents

Dans le cadre de la réorganisation de son administration, la Métropole a suivi et mis en œuvre le repositionnement dans les services des agents qui étaient affectés aux conseils de Territoire.

Chiffres clés

- 480 factures traitées pour un montant total de 1 175 000 €
- 35 781 actes et courriers produits
- 618 procédures de recrutement instruites pour 560 recrutements effectifs
- 658 recrutements de saisonniers pendant et hors période estivale
- 4 rapports à soumettre à l'avis du comité technique
- 4 délibérations relatives aux emplois pour un total de 329 emplois définis pour ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels

Des dispositifs d'intégration qui favorisent l'emploi des jeunes et l'insertion des publics en difficulté

La Métropole s'engage dans une stratégie ressources humaines porteuse de sens en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et d'acculturation aux valeurs de l'institution.

La Métropole a axé ses actions sur :

- L'apprentissage : jusqu'à 150 recrutements d'apprentis – 132 apprentis recrutés en 2022
- Le service civique lancé en 2021 : jusqu'à 21 volontaires pouvant être embauchés – 5 volontaires recrutés en 2022
- Les stages gratifiés : enveloppe de 145 000 € pour l'année 2022 dédiée aux stages gratifiés pour permettre l'accueil jusqu'à 40 stagiaires pour 6 mois
- Les stages de découverte (5 jours) - public de collégiens (3^e) : une moyenne de 50 par an

Service Guichet unique

Le Guichet RH est implanté depuis fin 2020 sur six zones géographiques de la métropole : Marseille, Aix-en-Provence, Salon, Aubagne, Istres et Martigues. Ses missions ont été harmonisées. Ainsi, tous les agents de l'institution bénéficient des mêmes prestations, quelle que soit leur zone d'affectation.

Prise en charge des frais de transport du pass métropolitain

Souhaitant promouvoir l'utilisation des transports en commun afin de préserver le pouvoir d'achat de ses agents, tout en réduisant le bilan carbone des déplacements, la Métropole a souhaité améliorer le dispositif de prise en charge financière déjà en vigueur. Elle a ainsi instauré une participation uniformisée quelle que soit la zone d'abonnement souscrite par les agents au titre du pass métropolitain.

Chiffres clés

- 2250 agents abonnés au pass métropolitain

La carte pass restaurant

Le nouveau marché passé avec Sodexo depuis le 1^{er} novembre 2021 offre la possibilité d'intégrer un support dématérialisé : la carte pass restaurant qui, en plus d'être écoresponsable, présente de nombreux avantages pour les agents ainsi que pour l'administration.

Accompagnement et qualité de vie au travail

La Métropole a poursuivi son action pour accompagner les agents selon les meilleures modalités possibles dans ses principaux domaines d'intervention. L'institution est particulièrement active en matière de santé, de bien-être au travail, de prévention des risques professionnels, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Chiffres clés

- 7,51 % des agents de la Métropole bénéficient de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Le dialogue social

La Métropole programme, prépare et coordonne les instances paritaires. Elle met en place des réunions d'information et des groupes de travail avec les organisations syndicales. Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ont représenté une échéance majeure pour le dialogue social au sein de la collectivité.

Chiffres clés

- 6 comités techniques
- 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- 1 commission administrative paritaire catégorie C
- 4 commissions consultatives paritaires catégorie A
- 66 urnes réparties sur 19 sites métropolitains pour faciliter la participation des agents aux élections professionnelles
- 213 agents métropolitains volontaires et mobilisés pour la tenue des bureaux de vote et la logistique
- 5 organisations syndicales candidates avec 22 listes

Communication

En juin 2022, le conseil de la Métropole a entériné la nouvelle organisation de l'institution, conformément aux nouvelles orientations impulsées par la loi 3DS. Afin d'accompagner la démarche de réorganisation de l'administration et gagner encore en efficacité, les différents services de la communication ont été réunifiés avec pour mission de rendre encore visible et compréhensible l'action de l'institution auprès des différentes cibles. Son rôle a ainsi consisté à promouvoir les politiques publiques et d'informer les Marseillais sur les services et dispositifs déployés au quotidien.

En 2022, les grands projets de mobilité et les actions autour des nouvelles consignes de tri et la réduction des déchets ont été au cœur des dispositifs de communication. Plusieurs autres temps forts ont jalonné le calendrier et ont pu offrir, à des degrés divers, une visibilité importante de la Métropole, avec des thèmes comme l'agriculture, la culture, les aménagements et projets de requalification, les services de mobilité, le développement économique et l'environnement.

Campagne de communication

Des campagnes de communication ont été déployées tout au long de l'année 2022, abordant notamment la mobilité, les aménagements, le tri et la réduction des déchets.

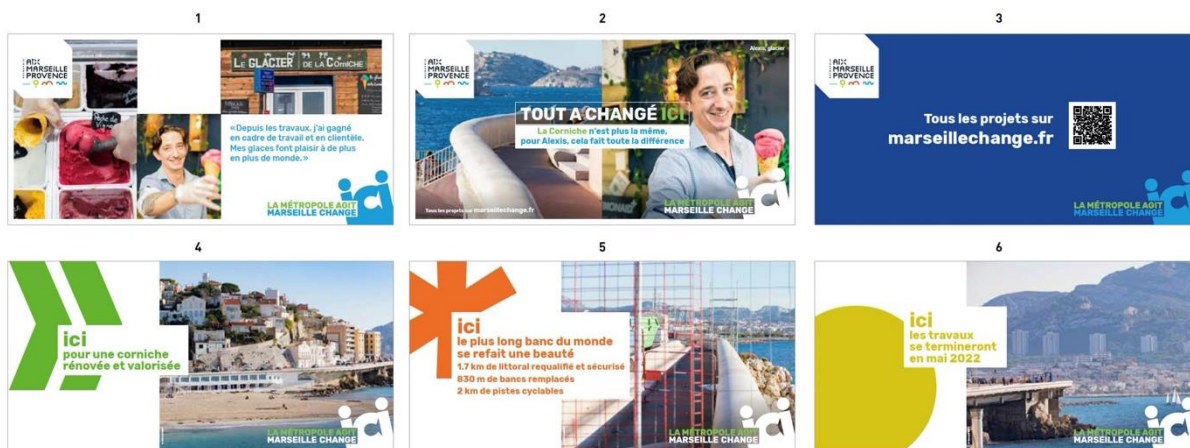
La mobilité : les 15 projets prioritaires « Marseille en Grand »

Un an après le lancement du volet transport du plan Marseille en Grand, les 15 projets, identifiés sur l'ensemble du territoire pour bénéficier du soutien financier de l'État, sont tous engagés ! L'État et la Métropole ont ainsi identifié 15 projets prioritaires parmi lesquels l'automatisation du métro, la création ou l'extension de quatre lignes de tramway et de cinq BHNS. La campagne de communication lancée en 2022 avait pour objectif de présenter le détail des projets, leur impact sur le quotidien des marseillais, et les différentes phases de réalisations. Une communication de proximité a été déployée, en parallèle, pour chaque chantier et chaque phase.



Aménagement : réhabilitation de la Corniche Kennedy

Véritable joyau du patrimoine marseillais, la Corniche Kennedy était au cœur d'un important projet de rénovation engagé depuis 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence et achevé fin mars 2022. Pendant toute la durée du chantier, la Métropole a réalisé un dispositif de communication d'habillage de chantier, d'informations aux riverains et la valorisation de l'expérience des habitants et des commerçants du quartier.



Le tri et la réduction des déchets : les familles écoresponsables

Avec plus de 1300 inscrits, l'appel à candidatures lancé au printemps par la Métropole pour rejoindre l'expérimentation Familles écoresponsables avait rencontré un vif succès. 50 foyers représentatifs avaient alors été retenus pour participer, durant six mois, à cette démarche inédite qui a donné lieu à :

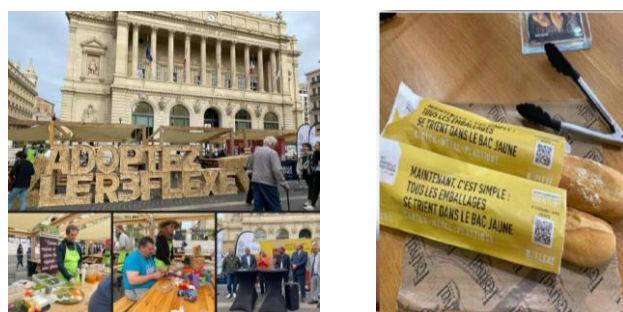
- Une information utile et concrète en matière de compostage, réemploi, plastique à usage unique, consommation responsable, lutte contre le gaspillage alimentaire, don et réutilisation de textiles,
- 250 heures d'entretiens de suivi,
- 3 visites de terrain (centre de tri des textiles Provence TLC, site de compostage collectif du parc Longchamp, ressourcerie L'Atelier),
- une web-série dans laquelle 7 foyers volontaires ont partagé leur expérience, à retrouver sur la chaîne YouTube de la Métropole
- 70 publications sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les habitants du territoire, et plus de 23 700 vues sur la page dédiée du portail déchets
- une animation autour de la cuisine anti-gaspillage au restaurant solaire Le Présage.



Extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} octobre 2022, sur l'ensemble de la métropole, il est possible de déposer tous les emballages sans distinction, ainsi que tous les papiers dans les bacs jaunes. La simplification des consignes de tri s'accompagne d'un vaste programme de sensibilisation et d'une campagne de communication auprès des habitants, de tous les acteurs et relais de proximité ainsi que de la modernisation et du développement des équipements. Des actions de sensibilisation ont été menées par l'équipe des éco-ambassadeurs de la Métropole sur le terrain (événements, marchés...), dans des

centres-commerciaux, au sein des universités et des Crous. Un grand événement sur la Canebière est venu clôturer ce plan de communication avec des ateliers pédagogiques sur le tri et la réduction des déchets.



Relation presse et contenus éditoriaux

En 2022, la stratégie presse de la Métropole a été notablement impactée par plusieurs événements.

En interne, tout d'abord, avec la suppression des Conseils de Territoire qui a entraîné une recentralisation de l'ensemble des relations presse à l'échelon métropolitain et un accroissement des demandes gérées par les attachés de presse.

En termes de médiatisation, par ailleurs, avec une accélération des projets métropolitains, notamment en termes de mobilité, avec le déploiement du Plan Marseille en Grand et des avancées très concrètes et attendues par la presse : mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions dans le centre-ville de Marseille, accélération des chantiers d'extension du tramway et du renouvellement du métro, développement des mobilités actives avec le vélo en location longue durée (LeVélo+) et le lancement du nouveau service de location de vélo électrique (LeVélo), concertation autour de la refonte du réseau de bus RTM...

Parmi les gros temps forts de l'année, le voyage de presse à Valenciennes sur les lignes de construction du chantier NEOMMA dans l'usine d'Alstom, a offert de belles retombées médiatiques au nouveau métro de Marseille et une forte attente de la presse appelée à suivre l'évolution du projet.

La Métropole a également mené une grosse campagne médiatique, avec le Département des Bouches-du-Rhône, en faveur de l'agriculture urbaine et du plan de souveraineté alimentaire territorial avec de nombreuses séquences très suivies, notamment par la presse audiovisuelle.

Comme toute institution, la Métropole a également dû se positionner sur des sujets médiatisés au niveau national, comme la sécheresse et la canicule de l'été 2022, qui ont entraîné une gratuité des piscines gérées par l'institution en juillet / août au bénéfice des habitants du territoire, ou encore, à

l'automne, la nécessité de dévoiler un plan de sobriété énergétique pour montrer l'exemplarité de la puissance publique en la matière.

L'année aura aussi été marquée par des sujets environnementaux, avec notamment la poursuite du projet de réhabilitation des berges de l'Huveaune ou encore le lancement de l'initiative des « familles zéro déchet », ou culturels avec l'ouverture de Polaris Centre d'Art, à Istres.

Enfin, l'année s'est terminée avec l'obtention de nombreux prix et distinctions pour l'institution, parmi lesquels le prix iCapital, de Capitale européenne de l'innovation 2023, décerné par la commission européenne, qui a donné lieu à de nombreuses retombées presse.

Les retombées presse 2022 en chiffres

415 demandes presse (+ 49% par rapport à 2021, en accélération à partir de juillet) avec une prépondérance de sujets métropolitains centrés sur Marseille

150 communiqués de presse

Une quinzaine de dossiers de presse

Plus de 6000 retombées presse dont 1300 articles ou reportages citant directement les élus de la Métropole de manière qualifiante.

Interviews et reportages marquants :

18 février 2022 : Article du Monde au sujet de la reconversion des kiosques à journaux

27 avril 2022 : Interview de Martine Vassal dans La Tribune au sujet de l'état du marché de l'emploi sur le territoire métropolitain

2 Mai 2022 : Reportage de France 2 au sujet d'une opération de nettoyage des algues invasives à Callelongue avec réaction de Jean-Yves-Sayag

30 juin 2022 : Reportage de M6 pour le 12/45 national au sujet des décharges sauvages, en présence de Jean-Yves Sayag

26 septembre 2022 : La Provence - Interview de Martine Vassal annonçant un projet de tramway sur la Corniche Kennedy

12 novembre 2022 : Interview de Martine Vassal sur France Info au sujet de « Marseille en Grand »

17 novembre 2022 : Interview de Martine Vassal par La Marseillaise au sujet de l'an II de la Métropole et de la réorganisation

Activité du service Éditorial en 2022 en chiffres

200 pages web créées

113 actualités publiées sur le site internet

36 brèves publiées (depuis l'été 2022)

120 articles réalisés pour le portail intranet MActu

3090 pages relues et corrigées (plaquette, rapport, etc.)

Réseaux sociaux

De belles croissances et performances ont été enregistrées en 2022 sur les quatre réseaux sociaux sur lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence est présente.

Facebook

Le compte Facebook de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont la ligne éditoriale est la proximité et les actions métropolitaines décryptées, affiche des chiffres en forte hausse :

- 3 307 998 vues, soit une augmentation de 13%
- 3 471 021 utilisateurs uniques touchés

36 870 abonnés sont recensés en décembre 2022, ce qui représente une hausse de 13,3%.

À noter enfin que les sujets qui fonctionnent le mieux sur le compte Facebook de la Métropole sont ceux du cadre de vie, en lien avec le logement, les balades, les aménagements...

Top 5 des publications Facebook en 2022

1. #MaMétropoleEnPhoto sur la calanque de Sormiou
2. Marché de la céramique et des santons
3. Le tri n'a jamais été aussi simple
4. Ensemble, ne laissons plus couler l'eau
5. 6^e édition de Lecture par nature

LinkedIn

Le compte LinkedIn de la Métropole Aix-Marseille-Provence est, une nouvelle fois, celui qui enregistre la plus forte croissance au global : les impressions, engagements et clics ont été multipliés par 42 en comparaison avec la période 2020 -2021 !

La Métropole a gagné, en moyenne, environ 800 abonnés par mois sur cette période, et a touché plus de 2000 personnes quotidiennement, affichant un taux d'engagement largement supérieur à celui des pages d'autres institutions régionales.

Ces statistiques confirment la pertinence de la ligne éditoriale choisie, axée notamment sur l'économie et l'innovation, avec l'obtention du titre iCapital qui a considérablement permis de développer la visibilité et le partage du compte.

Top 5 des publications LinkedIn en 2022

1. Travaux de restauration de l'aqueduc de Roquefavour
2. Téléphérique reliant la gare de Vitrolles et l'aéroport Marseille Provence
3. #1jour1projetmobilité sur la modernisation des rames du métro de Marseille
4. L'extension du tramway au nord de Marseille est sur les rails
5. Rénovation et modernisation de la station de métro Saint-Charles

Twitter

Les statistiques du compte Twitter de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont aussi en forte augmentation en comparaison de celles de 2021, avec une augmentation de 38% des engagements.

Plus de 2800 comptes se sont abonnés sur la période, le nombre de « followers » passant de 12 739 abonnés à 15 576.

Cette hausse des engagements est à lier avec le resserrement de la ligne éditoriale (actualité, économie, technologie, environnement du territoire commenté et décrypté à la lumière des actions), ainsi qu'avec une présence accrue au sein des conversations, grâce à l'augmentation de la production de contenus avec un média.

Top 5 des publications Twitter en 2022

1. Neomma, le nouveau métro de Marseille
2. Fermeture exceptionnelle du service levélo
3. Appel de la plateforme d'innovation
4. Inauguration de la ligne de bus 97 jet
5. Ouverture de la piste cyclable Charles Livon

Instagram

Lancé en mars 2021, le compte Instagram de la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche une croissance positive et s'est fortement développée en 2022, avec notamment une forte fréquence de posts.

La communauté métropolitaine sur Instagram est plutôt jeune, avec un âge compris entre 25 et 44 ans, et une majorité de femmes. Les abonnés sont actifs tous les jours.

Top 5 des publications Instagram en 2022

1. Lancement du paiement sans contact dans les transports en commun
2. Accessibilité de plusieurs nouvelles stations de métro de Marseille
3. Accélération des chantiers de mobilité durant l'été
4. Point d'étape sur l'avancée de Neomma
5. Fermeture anticipée du réseau de transports

Web

En 2022, le portail institutionnel a connu une refonte complète, esthétique et structurelle, avec notamment l'intégration des contenus des six anciens sites de territoire. La Métropole a également accompagné les instances du Conseil de développement et de la Coopération métropolitaine dans la dynamisation de leurs outils numériques.

La direction de la Communication, en étroite collaboration avec la direction du Numérique, participe aussi à l'optimisation des applications mobiles métropolitaines : Ma Métropole dans Ma Poche, Déchets Aix-Marseille-Provence...

De plus, afin d'évaluer l'efficacité de ses actions de communication, la Métropole produit des analyses quotidiennes des statistiques de fréquentation des sites et des réseaux sociaux.

Inspection générale des services

Directement rattachée à l'autorité politique l'IGS est composée d'un inspecteur général, de trois inspecteur et de deux DPO. Au travers de ses activités, elle contribue à améliorer la maîtrise des risques juridiques et financiers de l'institution, à optimiser les process internes, et à moraliser la vie publique.

Maîtrise des risques et optimisation

1. L'audit et le contrôle

De concert avec l'IGS de la Ville de Marseille, l'IGS de la Métropole Aix-Marseille-Provence a audité le Comité d'Action Sociale (CAS) du personnel de la ville de Marseille, du CCAS et d'une partie des agents de la Métropole. Elle a également conduit un audit des processus d'attribution des subventions au sein de la direction Politique de la ville.

L'IGS a réalisé un audit du Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA) d'Aix-en-Provence. Elle a également audité le fonctionnement de la SPL Eau des collines, qui gère l'eau et de l'assainissement du pays d'Aubagne et de l'Étoile, ainsi que le Technopole de l'Arbois qui œuvre en faveur de l'innovation des entreprises dans le domaine de l'environnement.

Trois enquête administratives ont été conduites :

- sur le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou.
- sur de supposés manquements au devoir de probité, sur le site logistique est après-midi.
- sur la région des eaux de Martigues

2. Les missions d'étude et d'expertise

Par lettre de mission du 29 avril 2022, l'IGS a été chargée de centraliser les négociations avec les titulaires de marchés ou de contrats de concession de la Métropole, qui ont subi la forte hausse des prix des matières premières et de l'énergie. Un groupe de travail a été mis en place, sous son égide, avec la direction des finances et celle de la commande publique. Des négociations ont été conduites avec près de 40 entreprises et ont abouti, la plupart du temps, à des protocoles indemnitaires ainsi qu'à des ajustements des formules de révision de prix.

Dans le cadre de la Loi 3DS, un groupe de travail accompagne les élus dans la définition de l'intérêt métropolitain et pour le retour de compétences aux communes. L'IGS participe à la CLECT dont le rôle est d'évaluer les compétences à transférer.

Déontologie

En 2022, les saisines sont en forte progression. De janvier à octobre, 34 avis ont été rendus, dont 23 sur saisine directe des agents. En mai 2022, en application de la loi 3 DS, les missions de la déontologue de la Métropole ont été étendues aux élus. L'Inspecteur général des services (IGS) a poursuivi les formations des agents sur ces questions de déontologie. En collaboration avec la déontologue, elle a également organisé la première journée consacrée à la laïcité au sein de la Métropole. Les services de la Métropole ont d'ailleurs fait appel à quatre reprises à la référente laïcité. Plusieurs demandes concernant des interrogations quant à d'éventuels conflits d'intérêt ont aussi été traitées. Enfin, en 2022, la commission de prévention du harcèlement, a été saisie à quatre reprises.

Chiffres clés :

- 8 contrôles et audit,
- 59 enquêtes administratives portant en particulier sur des cas de cumuls d'activité et d'absentéisme,
- 18 sessions de formation à la déontologie pour 600 participants,
- 260 agents formés sur le sujet de la protection des données (RGPD).

1. Les enquêtes administratives

59 enquêtes administratives ont été conduites et ont principalement concerné le cumul d'activité ainsi que les problématiques d'absentéisme. Une forte hausse du nombre des saisines a pu être observée par rapport à 2021 où le nombre d'enquêtes individuelles s'est élevé à six.

2. Actions de sensibilisation aux risques d'atteinte à la probité

L'IGS collabore avec la déontologue sur les sujets relatifs à la déontologie :

- 18 sessions de formation déontologie ont été menées à bien, pour 600 participants en présentiel, distantiel et webinaires.
- Vote d'une charte de déontologie pour les élus, le 5 mai 2022.

3. La cartographie des risques

L'IGS a finalisé la cartographie des risques d'atteinte à la probité amorcée en 2021. 76 entretiens ont été réalisés, 364 scénarii de risques ont été identifiés. Parmi ceux-là, aucun risque critique, 74% de risques faibles et 26% de risques modérés et significatifs. Ces derniers ont donné lieu à des recommandations.

Protection des données

Pilotage du projet

Le poste de DPO interne est rattaché au niveau de l'Inspection Générale des Services.

Les Directeurs Généraux Adjointes portent la responsabilité sur le sujet de la protection des données par le biais d'une délégation de signature. Un réseau de référents internes par Direction générale Adjointe est en cours de constitution sur l'année 2022. Il sera opérationnel en 2023.

Sensibilisation des agents internes

Un plan de sensibilisation a été mis en place. 260 agents ont été formés entre avril et décembre 2022.

Des pages dédiées au sujet de la protection des données ont été publiées dans l'intranet et sont accessibles directement par tous les agents.

Exercices des droits

8 demandes d'exercice de droit à l'effacement, 1 demande de droit d'accès, 1 demande de droit à la limitation et 1 demande de droit à la rectification ont été enregistrées dans le registre des demandes d'exercices de droits.

Tenue des registres

- 192 traitements étaient inscrits au registre des traitements,
- 6 violations de données ont été enregistrées dans le registre des violations de la métropole,

- 17 analyses d'impact ont été rédigées ou sont en cours de rédaction ; 19 analyses d'impact ont été identifiées en 2022 comme restant à rédiger,
- Un contrôle des sites internet métropolitains a été réalisé au regard de la collecte des cookies et aux mentions d'information RGPD.

Mutualisation avec les communes

1. Succès de la démarche auprès des communes et CCAS

Initialement prévu pour 18 communes, le dispositif réunissait en 2022, 27 communes, sur tous les territoires, aidant à la protection de la vie privée de près de 200 000 habitants.

L'élargissement aux CCAS, fin 2021, confirme le succès de la mutualisation avec l'adhésion d'une dizaine de CCAS en 2022.

2. Élargissement à la SPLAIN et SOLEAM

Le dispositif a été élargi fin 2022 à deux sociétés publiques d'habitat, la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National Aix-Marseille-Provence et la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine.

3. En pratique

La mutualisation en 2022, c'est :

- Permettre aux communes de respecter leur obligation réglementaire,
- Sensibiliser les agents en mairie à la protection des données personnelles,
- Accompagner les agents communaux au respect de leurs obligations,

Renforcer la protection de la vie privée des citoyens métropolitains.

Chiffres clés

- 8 demandes de droit à l'effacement
- 1 demande de droit d'accès
- 1 demande de droit à la limitation
- 1 demande de droit à la rectification
- 192 traitements inscrits au registre des traitements
- 6 violations de données enregistrées dans le registre des violations de la Métropole
- 1 contrôle des sites internet métropolitains au regard de la collecte des cookies et aux mentions d'information RGPD

Gouvernance

Les assemblées

1. Instances

- 4 conseils de Métropole
- 6 bureaux de la Métropole
- 1759 délibérations
- 629 arrêtés
- 1139 décisions
- 1592 conventions

2. Missions élus

- 20 missions
- 8 formations

3. Sténotypie

- 180 réunions

Les instances consultatives

Pour gouverner, le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'appuie sur trois instances consultatives: la Conférence métropolitaine des maires composée des maires des 92 communes du territoire, le Conseil de Développement qui réunit 240 représentants de la société civile, issus des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire, et le Conseil des Jeunes Métropolitains qui regroupe une centaine de citoyens âgés de 18 à 25 ans.

La Conférence métropolitaine des maires

Comme toutes les métropoles de France, Aix-Marseille-Provence est une intercommunalité qui regroupe des communes. Elles sont ici au nombre de 92. Les maires sont donc des partenaires acteurs de la construction de la Métropole. Ils peuvent ainsi se regrouper, dans le cadre de conférence des maires, en vue de participer à l'élaboration de la stratégie métropolitaine. Ils sont alors informés et concertés par la présidente, les vice-présidents et les conseillers métropolitains délégués, dans le cadre des actions qui relèvent de leurs domaines d'intervention.

Au cours de l'année 2022, plusieurs conférences des maires ont été organisées.

Le CoDev en actions

Le 5 avril 2022, dans l'hémicycle du Pharo, s'est tenue la première séance du nouveau Conseil de Développement (CoDev) de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Pour être pleinement représentative de la société, cette assemblée consultative intègre désormais, parmi ses 240 membres bénévoles, un collège de citoyens, composé de 60 habitants du territoire.

Le 17 mai, lors de la deuxième séance plénière, les membres du CoDev ont identifié des thèmes de travail prioritaires :

- Changer les comportements pour favoriser la transition écologique,
- Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs,
- Favoriser la cohésion sociale,
- Valoriser la position de carrefour euro-méditerranéen de la Métropole,
- Accélérer l'amélioration des logements.

Le 29 juin, s'est déroulée une séance de travail pour développer le sentiment d'appartenance, encore trop faible et peu diffus dans la métropole. Les participants ont ainsi échangé sur ce qui fonde les valeurs communes des habitants d'une métropole aussi vaste et diverse.

12 juillet, le CoDev a travaillé sur les conditions de déploiement et de renforcement du plan en faveur de la souveraineté alimentaire métropolitaine. En présence notamment de Christian Burle, vice-président de la Métropole délégué à l'Agriculture, la Viticulture, la Ruralité, l'Alimentation et aux Circuits courts, un avis sur la souveraineté alimentaire a été présenté à l'ensemble des membres du CoDev. Cet avis a ensuite été débattu lors de l'assemblée plénière du 29 septembre.

Le Conseil des Jeunes Métropolitains

Le Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM) a été institué, le 16 décembre 2021, par délibération du conseil de la Métropole. La création d'une telle instance s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique et à l'élaboration des politiques publiques de la Métropole prend toute sa mesure.

Cette assemblée démocratique a pour objectif de permettre une participation effective des jeunes à l'élaboration des politiques publiques sur les compétences de la collectivité et d'éclairer celle-ci sur les spécificités des besoins, des problématiques et des attentes de la jeunesse vivant et étudiant sur l'espace métropolitain.

L'appel à candidatures pour rejoindre la première mandature 2022-2024 du Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM) s'est déroulé du 8 février au 8 mars 2022 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sur plus de 130 candidatures, une centaine de jeunes âgés de 18 à 25 ans ont intégré l'instance pour un mandat de deux ans.

Le 23 mars 2022 a eu lieu la première séance d'installation de cet organe consultatif en présence de Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de Martial Alvarez, vice-président délégué à l'Emploi, à la Cohésion sociale et territoriale, à l'Insertion et aux Relations avec le GPMM et de Véronique Miquelly, conseillère déléguée au Handicap, à la Lutte contre les discriminations et inégalités et au Conseil des Jeunes Métropolitains.

Le Conseil des Jeunes Métropolitains a mis en place cinq commissions thématiques en phase avec les compétences de la Métropole. Les membres ont ensuite mis en œuvre un « livre blanc » qui comprend une série de propositions sur des enjeux de mobilité, de stratégie territoriale et de transition écologique, de développement économique, d'inclusion, de sport et de culture. Ce livre blanc a été présenté à la présidente de la Métropole le 30 mai 2023. Plusieurs propositions ont été retenues et seront mises en œuvre par l'institution.